PROLIFÉRATION DES ARMES AU BURUNDI

Mécanismes de Désarmement des Civils

Bujumbura, Mai 2010

en collaboration avec

enAp

interpeace

Table des matieres

Remerciements 1
Equipe de recherche....1
Membres du Groupe de Réflexion sur la sécurité....2
Contexte et Introduction 5
Méthodologie 6

Chapitre I. PROLIFERATION ET USAGE ILLICITE DES ARMES : ETAT DES LIEUX 8
I.1. Facteurs de l'armement des civils....8
I.1.2. Banditisme 9
I.1.3. Antagonismes politiques....9

Chapitre II. ANALYSE DES STRATEGIES DE DESARMEMENT 11
II.1. Stratégies volontaristes....11
II.1.1. Armes contre développement 11
II.1.2. Sensibilisation....12
II.1.3. Armes contre produits de reconversion 13
II.2. Expériences dans le monde, quel apprentissage pour le Burundi ?....19
II.2.1. Cas du Cambodge : Arme contre développement communautaire....19
II.2.2. Cas du Brésil : l'implication des Eglises 21
II.3. Stratégies coercitives 23
II.3.1. Forces de perquisition 23
II.3.2. La loi du 28 Août 2009 24
II.4. Défis et limites du programme de désarmement burundais....26
II.4.1. Défi financier....26
II.4.2. Défi de coordination 26
II.4.3. Engagement des confessions religieuses et des administratifs à la base....27

Chapitre III. SOURCES DE PROLIFERATION ET PROBLEMATIQUE DES ARMES DETENUES LEGALEMENT 29
III. 1. Armes aux mains des civils....29
III.1.2. Source interne....29
III.1.3. Source externe....41

IV. CONLUSION ET RECOMMANDATIONS 44

ANNEXES 48

BIBLIOGRAPHIE 51

GLOSSAIRE 53

Liste des tableaux

Tableau n° 1 : Armes collectées par le CEDAC depuis l'année 2005 15
Tableau n° 2 : Tableau comparatif des armes distribuées dans le cadre de la défense civile et celles récupérées 30
Tableau n° 3 : Armes récupérées sur les partis et mouvements politiques armés (PMPA) 31
Tableau n° 4 : Armes perdues dans les régions Militaires de 1994 au 30 Juin 2008 35
Tableau 5 : Répartition des victimes d'assassinats et meurtres par catégories d'auteurs 36
Tableau n° 6 : Dossiers pénaux enregistrés au service du personnel de la PNB de 2005 à 2008 36
Tableau n° 7 : Dossiers pénaux introduits au Conseil de guerre du 11 septembre 1997 au 7 septembre 2009 : 37
Tableau n° 8 : Dossiers pénaux introduits à la cour militaire du 05 février 2001 au 07 septembre 2009 37
Tableau n° 9 : Dossiers pénaux introduits au Conseil de guerre du 15 septembre 2006 au 07 septembre 2009 par Région Militaire. 38
Tableau n° 10 : Policiers appréhendés par l'Unité pour la lutte contre la délinquance des policiers de mai à août 2009 pour des raisons de délinquance 40

Remerciements

Ce travail est une contribution à la consolidation de la paix et au développement démocratique, et notre espoir est que ce n'est pas du déjà vu, mais une recherche différente du déjà vu, avec des recommandations concrètes, qui ne mourront pas dans les tiroirs. Nous espérons aussi que l'intérêt et la participation des burundais, qui ont caractérisé la recherche lors des différentes consultations, seront encore au rendez-vous au moment d'envisager la transformation en actions, des recommandations que la recherche suggère. Que ces recommandations relèvent de l'action publique, du changement individuel ou de l'engagement collectif. Elles sont le fruit de très larges consultations et de nombreux entretiens, avec des burundais de diverses compétences et connaissances, ceux vivent les réalités quotidiennes de terrain et ceux qui vivent des expériences d'ailleurs (diaspora).

Nos premiers remerciements vont à notre collègue Serge Ntakirutimana, Chercheur Principal sur cette thématique. Il a essayé de restituer le plus fidèlement possible la diversité des idées et d'en dégager des conclusions et recommandations qui ont été validées au mois de Mars 2010 par un forum national. Nous remercions toute l'équipe du CENAP, Chercheurs thématiques, Chercheurs de l'unité Audio-visuelle, l'équipe des Finances et Logistique.

Ce travail appartient à la fois aux membres des Groupes de Réflexion (GR) dont les noms sont cités ci-après, qui ont régulièrement accompagné l'équipe du CENAP, orienté et validé chaque étape du processus de la recherche.

Nos sentiments de gratitude vont ensuite à toutes celles et ceux qui dans toutes leurs diversités, n'ont cessé de trouver dans notre programme, des espaces neutres où peuvent se rencontrer élites et citoyens des collines, politiques et religieux, académiques et praticiens, pour partager des savoirs et des pratiques, et formuler des idées et élaborer des propositions concrètes.

Nous voudrions enfin remercier INTERPEACE, allié à notre programme, par des liens stratégiques et financiers, cela depuis 2007. Qu'ils partagent aussi avec nous le fruit de ce travail.

Charles NDAYIZIGA
Directeur

Equipe de recherche

Mme Libérate Nakimana, Coordinatrice de la Recherche
Mr.Benoit Birutegusa, Chercheur sur le Chômage et le sous-emploi
Mr. Serge Ntakirutimana, Chercheur sur le Désarmement civil
Mr. Tatien Nkeshimana, Chercheur sur la Justice transitionnelle
Mr. Igor Rugwiza, Chef de recherche Audiovisuelle
Mme. Françoise Kabariza, Assistante de recherche Audiovisuelle
Mlle. Carine Nshimirimana, Responsable Administrative et Financière
Mme. Amina Karinganire, Assistante Administrative
Mme. Concilie Nininahazwe, Assistante Financière
Mr. Shabani Barusasiyeko, Chauffeur
Mr. Jean Baptiste Bigirimana, Chaufeur & Agent administratif

Adresse : Bujumbura, Burundi - BP 90
Bd de l'indépendance, Immeuble LONA, 2ème Etage
Tél : +257 22 24 76 75 / +257 22 25 80 49/48
Website: www.cenap.bi

Membres du Groupe de Réflexion sur la sécurité

Nom et prénom	Organisation/ Institution	Position
1. Nkezabahizi Jean-Claude	Force de Défense nationale	Chef de Cabinet-adjoint du Ministre
2. Mbazumutima Stany	Ligue Iteka	Représentant provincial à Ngozi
3. Havyarimana Floribert	Association de Karuzi	Démobilisé
4. Ngendanganya Générose	Ministère de la Sécurité Publique	Inspecteur Générale-adjointe de la Police
5. Uwineza Adélaïde	CDEKA	Association de Kamenge
6. Ntarabanyi Pierre-Channel	Police nationale du Burundi	Porte-parole du Ministère de la Sécurité Publique
7. Munezero Chryssie	RTV Renaissance	Journaliste
8. Butoyi Marie	CEDAC	Démobilisé
9. Abbé Rutwe Elie	Paroisse Ruyigi	Paroisse Ruyigi
10. Ntibazomumpa Théogène	FNL	Représentant du FNL au MCVS
11. Nduwimana Marie-Thérèse	Association Dushirehamwe	Membre de l'association et du staff
12. Simbo Jean-Baptiste	CEDAC	Président CEDAC à Kamenge
13. Nyabenda Pascal	Administration territoriale	Gouverneur de la province Bubanza
14. Col. Nibizi Isaie	Ière Vice Présidence de la République	Conseiller Principal chargé des questions de sécurité
15. Col. Nijimbere Léonidas	Force de Défense nationale	Conseiller chargé du DDR et RSS
16. Rév. Pasteur Banzubaze Léopold	CDCPA	2ème Vice-président

Contexte et Introduction

La disponibilité des armes à feu ainsi que leur usage illicite constitue une grave menace à la sécurité physique des Burundais. C'est ce qui a motivé le forum national réuni en 2008 à choisir cette problématique comme une priorité nécessitant une recherche orientée vers la recherche de solutions[1].

En effet, beaucoup d'espoirs avaient été suscités par la signature des différents accords de paix entre les belligérants et leur mise en application[2]. Les Burundais en attendaient donc les dividendes.

Cependant, en dépit de l'arrêt de la guerre et de la mise en place des institutions de défense et de sécurité intégrées, la sécurité physique des citoyens n'a cessé d'être perturbée par l'usage des armes dans des actes de banditisme, des règlements de compte, voire des crimes crapuleux.

De plus, les responsables de tels actes se retrouvent non seulement chez les civils, y compris chez les anciens combattants démobilisés, mais aussi dans l'armée et la police.

Des programmes d'incitation au désarmement volontaire et des actions de désarmement forcé ont été mis en œuvre par le gouvernement. Mais le délai de grâce pour la remise volontaire des armes par les détenteurs civils a expiré le 28 octobre 2009, laissant place à la loi n° 1/14 du 28 Août 2009 portant régime des armes légères et de petit calibre, qui punit d'une lourde sanction la détention d'armes et qui autorise désormais les fouilles perquisitions par les forces de l'ordre.

Cette recherche donne la parole à des groupes de démobilisés, pour tenter de comprendre les raisons qui ont poussé nombre d'entre eux à garder leurs armes et leur communauté à couvrir le fait qu'ils possédaient des armes. L'étude s'intéresse aussi à l'appréciation des différents groupes, civils, militaires et policiers, sur le rôle de l'Etat et de la communauté dans les efforts de désarmement, ainsi que sur l'efficacité des instruments incitatifs ou coercitifs relatifs au désarmement.

Si le désarmement de la population civile est essentiel, la plupart des personnes rencontrées estiment que cette mesure n'est pas suffisante et qu'elle doit être accompagnée d'une stratégie pour tarir les sources d'alimentation en armes. Ces sources sont internes mais aussi externes. Sur le plan interne, la guerre civile a favorisé des fuites et des vols d'armes de l'Etat, que le Secrétaire Général de l'ONU qualifie, dans son rapport du mois d'Avril 2008, comme étant « une source importante d'armes légères illégales en circulation [3]». Cette question de fuites, pertes et vols des armes étatiques, a-t-elle été résolue ou constitue-t-elle encore aujourd'hui une source de prolifération qui mérite d'être explorée en vue de chercher une solution à cette problématique ? C'est en tous cas une piste qui est revenue assez fréquemment dans les consultations,

[1] Ce forum national avait rassemblé près de 200 personnes de provenances socioprofessionnelles diverses à l'occasion de la restitution des résultats des consultations des Burundais sur leurs perceptions des défis à la paix durable. A cette occasion, il était demandé aux personnes présentes de choisir parmi la liste leur présentée, les défis pour lesquels il était urgent de chercher des solutions. La problématique de la sécurité est ressortie parmi les défis choisis et devant faire l'objet d'une recherche approfondie et orientée vers les proposions de solutions.

[2] L'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi est signée en 2000, celui entre le Gouvernement et le CNDD-FDD est signé en Décembre 2002 et appliqué en 2004, tandis que celui signé entre le Gouvernement et le Palipehutu-FNL en Septembre 2006 a vu sa mise en application en 2009.

[3] Small arms, Rapport du Secrétaire Général de l'ONU, United Nations Security Council, 17 Avril 2008, p.6.

que ce soit avec des policiers et militaires eux-mêmes, ou avec l'administration à la base et la population rencontrée.

Sur le plan externe, les pays limitrophes du Burundi ont été une source d'armes à destination des civils burundais comme nous le verrons plus loin.

Méthodologie

Cette étude résulte en grande partie d'un travail de consultation sur la problématique des armes légales et illégales, ainsi que sur le désarmement des civils. Elle se veut être un condensé d'opinions, voire de confidences et de propositions collectées lors des consultations communales et provinciales, mais aussi lors des réunions de certains groupes spéciaux, sans oublier une multitude d'entretiens avec les experts sur la question et appuyée par une recherche documentaire.

En effet, des groupes de 25 à 30 personnes de provenances socioprofessionnelles diverses, choisies dans le respect d'un équilibre politique, d'âge et de sexe, ont été réunis dans 7 communes et 7 provinces[4] pour analyser la problématique de l'armement des civils en vue de réfléchir sur les solutions possibles. Tout comme pour le choix des individus participant aux focus groups, une série de critères a guidé le choix des communes et provinces où les consultations devaient être menées : il s'agissait de respecter la diversité entre les communes ayant connu ou connaissant encore une instabilité sécuritaire et celles bénéficiant de bonnes conditions de sécurité, afin de nous enquérir des vues de la population dans sa diversité ; il fallait aussi respecter le critère de diversité ethnique car certaines communes sont à dominance hutu ou tutsi. Le critère de représentativité géographique devait aussi être respecté afin que les quatre points cardinaux du pays soient représentés, faute de pouvoir travailler dans toutes les provinces du pays.

A côté de ces groupes variés de personnes consultées, des groupes dits 'thématiques'[5] (parce qu'ayant un intérêt plus direct dans la problématique du désarmement) ont été réunis dans quelques communes afin que l'équipe de recherche puisse accéder à des informations fiables et plus précises, à même d'apporter plus de lumière dans ce domaine. Il s'agit des groupes de démobilisés que nous mélangions parfois avec les civils ayant volontairement remis les armes et d'autres ayant exercé le commerce illicite des armes. La finalité de consulter de tels groupes était d'accéder à certaines informations dont ils sont parmi les rares à disposer, comme le prix des armes, leur provenance, les raisons de l'armement des civils et les solutions possibles qui peuvent contribuer à mettre fin à ce problème.

Le CENAP a aussi rencontré des groupes de démobilisés provenant de toutes les anciennes rébellions, de l'ancienne force de défense nationale (FAB) et de l'ancienne milice dénommée « Sans échec[6]» afin de collecter le plus de témoignages et d'informations possibles.

Des officiers et subalternes de la PNB (Police Nationale Burundaise) et de la FDN (Force de Défense Nationale) ont été aussi consultés et ont fourni des informations très intéressantes, dont certaines confirmaient celles récoltées auprès d'autres groupes.

[4] Voir en annexe la liste complète des focus groups consultés au niveau des communes et des provinces.

[5] Voir la liste des focus groups thématiques en annexe.

[6] Appellation d'une milice d'obédience tutsi pendant la guerre civile de 1993.

La recherche n'a pas oublié les organisations de la société civile pour avoir d'autres perspectives sur la problématique de la sécurité. En effet, certaines de ces organisations travaillent dans des domaines connexes à ce sujet, comme les droits de l'Homme, la lutte contre la violence faite aux enfants ou aux femmes etc., et elles ont l'habitude de mener des réflexions sur les thèmes ayant trait à la violence.

Ces focus groupes ont été complétées par des entretiens[7] avec des individus et des spécialistes directement impliqués, tels que des policiers et militaires ayant une expérience dans des secteurs comme la gestion des frontières, la démobilisation, réintégration et réinsertion des anciens combattants ; les démobilisés membres ou non des associations actives dans le désarmement des civils ; des personnes ayant acheté et parfois vendu des armes, ainsi que certaines de celles les ayant volontairement remises ; sans oublier les responsables de la Commission nationale de désarmement des civils et de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre.

Enfin, une recherche documentaire complète ce travail et permet une comparaison entre les stratégies burundaises en matière de désarmement des civils et les stratégies d'ailleurs, afin de mettre à la disposition des acteurs en matière de désarmement des civils un éventail de possibilités à partir duquel ils peuvent opérer un choix en tenant compte des spécificités burundaises.

L'outil audiovisuel a servi à mettre les Burundais ensemble en permettant à des groupes séparés par des centaines de kilomètres de s'enrichir mutuellement au niveau des réflexions menées, par le truchement de la vidéo.

Dans la méthodologie du CENAP, les résultats tant partiels que définitifs de recherche sont périodiquement partagés avec une équipe appelée Groupe de réflexion (GR)[8] et composée de membres (15), choisis pour leurs connaissances et leurs expériences en la matière, dont le rôle était de délimiter le champ de la recherche, de l'orienter et de contribuer à l'analyse des résultats. Les critères de sélection des membres du GR ont été définis par les participants à la validation au niveau national réunis en Septembre 2008 (Groupe national). Les connaissances et idées des membres du GR ont généralement un niveau plus élevé d'expertise, de connaissances et de compétences sur les questions techniques ou des affaires publiques. Mais leurs idées et visions ont été constamment testées avec les points de vue de terrain, dans des communes et provinces, à travers des Groupes de dialogue (GD) et des Groupes Thématiques (GT). Les résultats de cette recherche prennent ainsi en compte toutes les perspectives de tous les niveaux, des élites intellectuelles ou étatiques, des faiseurs d'opinion et des citoyens de l'arrière pays. Et une fois de plus, les résultats définitifs ont été soumis à la validation au cours d'un deuxième Groupe national qui a réuni environ 200 personnes de provenance socioprofessionnelle diverse en mars 2010. Les participants au Groupe national ont aussi contribué à l'enrichissement des résultats et validé les principales recommandations.

[7] Voir en annexe la liste des personnes rencontrées en entretien individuel.

[8] Voir la liste des membres du Groupe de réflexion en annexe.

Chapitre I. PROLIFERATION ET USAGE ILLICITE DES ARMES : ETAT DES LIEUX

La problématique des armes, surtout aux mains des civils est relativement récente au Burundi. Il s'agit d'un phénomène qui a évolué tout doucement pendant ces trente dernières années pour s'accélérer avec la guerre civile de 1993.

I.1. Facteurs de l'armement des civils

Une série de facteurs sont à l'origine de l'armement civil. Il s'agit principalement de l'insécurité générée par la longue guerre civile (1993-2009)[9] et de la psychose qui en a découlé, du phénomène de banditisme qui s'est développé pendant la période de guerre et qui persiste, ainsi que des méfiances entre les partis politiques adverses dont les partisans développent des comportements belliqueux.

I.1.1. Longévité de la guerre et insécurité permanente

L'histoire récente du Burundi est jonchée d'une série de crises conflictuelles entre citoyens[10], qui a fini par entamer dangereusement la confiance entre les différentes composantes de la société pendant une longue période. Les politiciens, qui se battaient pour le contrôle du pouvoir et des richesses, ont manipulé la population en utilisant les identités ethniques à des fins politiques. Ces crises ont ainsi fortement fragilisé le tissu social burundais qui a finalement adopté une configuration manichéenne : les Tutsi d'un côté, les Hutu de l'autre. La dichotomisation de la société pendant les années de tension n'a fait qu'aggraver la psychose de l'insécurité permanente et a mis les esprits en alerte. Poussés par l'instinct de conservation, les Burundais se sont armés les uns contre les autres, croyant se prémunir d'un danger qui ne viendrait que du côté de celui de l'autre ethnie.

Ainsi, à l'occasion de certains conflits, en particulier ceux de 1972 et 1993, des civils ont appris le maniement des armes et en ont achetées pour défendre leurs familles[11]. Un habitant de la commune Bubanza nous a confié avoir acheté un AK47 à 300 000 Francs burundais (USD 250) en 1998 afin de veiller sur sa famille et les biens qu'elle possédait[12]. Une étude récente semble confirmer cette réalité. En effet, l'étude montre que 71,4 % de la population enquêtée en province Bubanza affirment que le recours aux armes est motivé par le besoin de défendre leur famille[13]. La même étude fait état d'une légère augmentation des demandes de port d'armes, passant de 4 000 en 2004 à 4 093 en 2008, alors que l'on aurait pu s'attendre à ce que la

[9] La guerre civile de 1993 est consécutive à l'assassinat du Président Ndadaye Melchior en octobre 1993. Elle s'est terminée avec l'abandon de la lutte armée par le Palipehutu-FNL qui devient un parti politique en 2009.

[10] L'année 1965 voit les événements de Busangana en province Muramvya, en 1972 des massacres interethniques s'étendent sur une grande partie du territoire burundais, en 1988 la population de Ntega (Kirundo) et Marangara (Ngozi) s'entretue, en 1993 commence une guerre civile qui ne se termine qu'en 2009.

[11] Focus group, commune Ruyigi, Avril 2009 ; commune Giteranyi, Mai 2009 ; commune Busoni, Mai 2009 ; commune Rutegama, Avril 2009, province Bujumbura, Juillet 2009.

[12] Entretien individuel avec un détenteur illégal d'arme ayant requis l'anonymat, Bubanza, 29 Mai 2009.

[13] Ngayimpenda E., Les armes légères et de petit calibre au Burundi : Etude préparatoire à l'élaboration du plan d'action national en matière de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre et de désarmement des populations civiles au Burundi, Bujumbura, Avril 2009, p.45.

paix, qui s'est progressivement établie entre 2003 et 2008, fasse baisser les demandes. Une telle aspiration à la possession légale d'armes dans un climat de guerre peut donc dénoter, entre autres, d'une volonté manifeste d'assurer la protection du ménage.

I.1.2. Banditisme

Si certaines personnes ont acheté des armes pour assurer la protection de leurs familles, il est bien évident que d'autres s'en servent à l'inverse pour se faire une santé économique en dépouillant les honnêtes citoyens de leurs biens.

De l'avis des personnes consultées, les armes aux mains des civils sont d'autant plus redoutables qu'elles sont essentiellement utilisées dans des actes de banditisme qui emportent souvent la vie des victimes ou les laissent infirmes[14]. Ceci est d'autant plus vrai que dans certaines provinces comme Kayanza et Ngozi, l'arme est surnommée « Ntunsonzane[15]», ce qui dénote de la destination de certains de ces engins[16]. Selon une enquête récente, les bandits sont cités à concurrence de 81.0% comme étant les acteurs de l'insécurité, occupant par conséquent la première place devant les démobilisés (35.4%) et les policiers (20.6%)[17]. De plus, le rapport annuel 2008 de la Ligue Iteka fait état de 166 personnes blessées à la grenade, 41 au fusil et 35 victimes d'autres types d'armes sur un total de 242 personnes blessées pendant cette année-là[18]. Le même rapport précise que sur un total de 616 personnes tuées en 2008, 307 ont été victimes de bandits[19].

L'observatoire de la violence armée au PNUD quant à lui attribue au banditisme 50% des actes de violence armée enregistrés entres Août 2007 et Décembre 2008[20]. En définitive, eu égard au degré du recours à l'arme à feu dans des actes de banditisme, il y a lieu d'adhérer au postulat selon lequel le banditisme est un facteur majeur de prolifération des armes légères puisque certains s'en procurent pour recourir au banditisme, tandis que d'autres en achètent pour se défendre contre le banditisme, ce qui constitue une grave menace à la paix durable.

I.1.3. Antagonismes politiques

Les rivalités politiques ont été à la base de nombre d'actes de violence armée. Il s'agit de ce que nous appelons ici « antagonismes politiques », que d'autres qualifient de « mésententes entre partis politiques », voire de « haine entre partis politiques »[21]. Ce climat a contribué à justifier l'«utilité » des armes par réflexe d'autodéfense. Il s'agit d'un phénomène qui a survécu aux élections de 2005 en raison de la poursuite des hostilités avec le Palipehutu- FNL. A la fin des élections, l'administration a tenté de mettre à genou le Palipehutu-FNL pour l'amener à renoncer à l'option militaire[22]. Les membres et sympathisants du mouvement armé vivant dans la partie rurale de la province de Bujumbura ainsi que de Bubanza ont été traqués, parfois capturés, emprisonnés ou tués[23]. De leur côté, des combattants armés sont été aussi responsables des

---

[14] Focus group, commune Giteranyi, Mai 2009 ; commune Ruyigi, Avril 2009 ; commune Bugendana, Avril 2009.

[15] N'aie pas faim quand je suis à ta disposition.

[16] Focus Group, Province Kayanza, Sepembre 2009.

[17] Ngayimpenda E., Op.cit., p.63.

[18] Ligue Iteka, Rapport annuel 2008, Bujumbura, Septembre 2008. p.6

[19] Idem

[20] Cité par De Tessières S., et Pézard S., « L'insécurité est une autre guerre » : L'analyse de la violence armée au Burundi, Small Arms Survey, Genève, 2009, p.58.

[21] Focus group, démobilisés, Mairie de Bujumbura, Juillet 2009 ; commune Kamenge, Mars 2009.

[22] International Crisis Group, « Burundi : réussir l'intégration des FNL », Briefing Afrique nº63, Nairobie/Bruxelles, 30 juillet 2009, p.2.

[23] CENAP, Defis à la paix durable…, Op.cit., 51.

assassinats de responsables administratifs dans les mêmes contrées. Ce qui a par conséquent poussé ceux qui se sentaient menacés à chercher des armes pour leur autodéfense.

Ces événements semblent avoir laissé des traces, puisque certains anciens combattants de Bujumbura-Mairie interrogés sont restés méfiants à l'égard de l'administration. Ce climat de suspicion concerne également les relations entre d'autres partis politiques. Des cas d'assassinats politiques sont parfois rapportés par les médias et les associations de défense des droits humains.

Cependant, le processus de démobilisation semble contribuer à apaiser le climat de suspicion. Un ancien combattant du CNDD-FDD se félicite en effet de voir le Palipehutu-FNL déposer les armes et intégrer les institutions de l'Etat. D'après lui, il se sentait menacé par un de ses amis d'enfance alors combattant du FNL. Aujourd'hui démobilisé, ce dernier ne le prend plus pour une menace, car selon lui, amis ou ennemis d'hier sont tous devenus des anciens combattants « qui vivent la même galère[24]» . Pourtant, des problèmes persistent avec d'autres membres ou sympathisants du FNL, CNDD-FDD, UPD et FRODEBU, qui ont joué au chat et à la souris dans certains quartiers de Bujumbura comme Kamenge, Kinama et Cibitoke[25].

Ces tensions sont parfois exagérées, par des rumeurs liées à la nervosité croissante à l'approche des élections de 2010[26]. Le recouvrement de la sécurité étant le gage de la remise volontaire des armes, un climat de tension ne favorise pas le désarmement, parce qu'il incite les personnes qui se sentent menacées à s'armer en prévision d'une attaque éventuelle des ennemis potentiels. Un tel climat constitue également un obstacle à la remise volontaire des armes, parce que les détenteurs hésitent davantage à s'en dessaisir. Mais ceci démontre donc que les antagonismes politiques constituent un facteur de prolifération des armes qui freine l'accès à une paix durable.

[24] Focus group, Démobilisés, Mairie de Bujumbura, Juillet 2009.

[25] Focus group, Commune Kamenge, Mars 2009.

[26] Focus group, Policiers et militaires, Juillet 2009.

Chapitre II. ANALYSE DES STRATEGIES DE DESARMEMENT

Dès le début du programme de désarmement de la population, le Gouvernement de transition semble avoir hésité entre deux options pour amener les civils à remettre les armes : les stratégies volontaristes et les stratégies coercitives[27]. Les premières font appel à la remise volontaire des armes tandis que les secondes préconisent la contrainte comme stratégie de désarmement des civils. Dans ce chapitre, nous nous proposons d'évaluer d'abord l'adhésion de la population par rapport à toutes ces stratégies. Nous ouvrirons ensuite les fenêtres pour voir ce qui se passe dans les autres pays ayant connu le problème de prolifération des armes afin de voir si les solutions proposées pourraient inspirer les Burundais.

II.1. Stratégies volontaristes

Par opposition aux stratégies coercitives qui recommandent le recours à la contrainte comme méthode de désarmement, les stratégies volontaristes préconisent la conscientisation de la population par rapport aux méfaits des armes et vont jusqu'à proposer des produits de compensation aux détenteurs pour qu'ils acceptent de se dessaisir de leurs armes.

II.1.1. Armes contre développement

Dans sa volonté de désarmer la population, le Gouvernement a mis en place, en avril 2006, la CTDC (Commission technique de désarmement des civils et de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre). Cette commission était en charge de la conception et de la mise en œuvre du programme de désarmement des civils ainsi que du suivi des engagements internationaux pris par le Burundi dans le cadre de la réduction des armes légères[28]. Elle a à son actif la stratégie nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre et désarmement de la population civile, adoptée par le Conseil des ministres en octobre 2006.

Cette stratégie était basée sur le désarmement volontaire et voulait prendre l'option 'arme contre projet de développement', stratégie permettant à ceux qui se dessaisissent des armes d'accéder à une activité génératrice de revenus et donc d'offrir à ceux qui recouraient aux armes comme moyen de survie une activité de substitution.

D'après les auteurs de cette stratégie, « …en considérant la situation sous-régionale, il n'est pas envisagé d'offrir des compensations individuelles. Le Gouvernement avec ses partenaires s'emploiera à trouver des incitations adaptées à chaque milieu concerné par le désarmement. Cela pourra se traduire par des projets de développement pour motiver et faciliter le ramassage des armes »[29].

Cependant, la Commission a en cours de route opté pour la compensation individuelle comme stratégie d'incitation des civils à la remise des armes. Les raisons de ce changement de stratégie sont variées. D'après l'ancien président de la CDCPA (Commission de désarmement des civils et de lutte contre la prolifération des

[27] Le programme de désarmement forcé a été lancé à Gishubi le 9 mai 2005 en même temps qu'une campagne visant à en expliquer les modalités. Cette campagne produit très peu de résultats.

[28] République du Burundi, Stratégie nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre et de désarmement des civils (adopté par le Conseil des Ministres le 12 Octobre 2006), p.14.

[29] Ibid., p.13

armes légères et de petit calibre)[30], il a été jugé bon de changer de stratégie parce que l'idée initiale aurait pu donner l'impression que le développement est conditionné à la remise des armes alors que c'est un droit pour tous[31]. Le chargé du projet « désarmement des civils et lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre » au PNUD quant à lui explique le changement de stratégie par le fait que le système associatif et communautaire burundais n'était pas considéré comme suffisamment développé pour garantir la réussite de la stratégie « arme contre développement[32]» .

Toutefois, dans un premier temps, les acteurs du désarmement ont essayé de sensibiliser les civils à la remise volontaire des armes qu'ils détenaient sans toutefois leurs promettre des produits de compensation.

II.1.2. Sensibilisation

Nous entendons par « sensibilisation » tous les messages ou actes tendant à amener les détenteurs illégaux d'armes à adhérer à la politique du désarmement volontaire des civils. La stratégie nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre et de désarmement des civils précise que : « le désarmement volontaire s'effectuera dans une période d'amnistie qui pourra être accompagnée ou suivie de mesures coercitives de retrait d'armes pour les personnes n'ayant pas adhéré au programme de désarmement. Il prendra en compte les particularités nationales et sera appuyé d'actions de sensibilisation[33]. » La remise volontaire des armes devrait être un indicateur de la réussite de cette stratégie. Ainsi, dans cette partie, nous analysons le degré d'implication des acteurs dans la mise en œuvre de cette stratégie, le type de message délivré ainsi que le degré d'adhésion y relatif.

Jusqu'à fin 2008, le message transmis lors de la sensibilisation de la population à la remise des armes était essentiellement centré sur leurs méfaits dans les ménages et le retour graduel de la sécurité dans le pays. Jusqu'à la fin du mois de février 2009, la Commission de désarmement des civils estimait à 40.000 les armes remises volontairement[34] sur un total estimé entre 100 000 et 300 000 armes en circulation[35].

Cependant, de l'avis de certaines personnes consultées, beaucoup de détenteurs d'armes n'ignorent pas leurs méfaits. Ils savent que certains explosifs comme les grenades peuvent causer des accidents dans les ménages[36]. S'ils les gardent quand même, c'est qu'ils en assument les conséquences. Mais les raisons de la réticence de la population à rendre les armes malgré les campagnes de sensibilisation sont multiples.

D'une part, la sécurité, alors brandie comme acquise, ne l'était pas encore totalement[37]. Par conséquent, ceux qui avaient acheté des armes pour assurer la sécurité de leurs familles n'étaient pas totalement rassurés.

---

30 La CTDC (Commission Technique de Désarmement des Civils et de Lutte contre la Prolifération des armes Légères et de Petit Calibre) est devenue la CDCPA (Commission de Désarmement des Civils et de lutte contre la Prolifération des Armes légères et de petit calibre) en Juin 2008.

31 Information fournie par Mbazumutima Onesphore, Président de la CDCPA, lors de l'atelier de lancement du plan d'action national pour le contrôle des armes légères et de petit calibre et le désarmement de la population civile, le 3 Juin 2009 au Centre Célexon.

32 Entretien avec Eddy Mbona, chargé du projet « Désarmement des civils et lutte contre la prolifération des armes légère et de petit calibre » au PNUD, Bujumbura, le 6 Nov. 2009.

33 République du Burundi, Stratégie nationale…, Op.cit., p. 13.

34 Ngayimpenda E., Op.cit., p.103.

35 Pézard S. et Florquin N., « Les armes légères au Burundi : Après la paix, le défi du désarmement civil », Rapport spécial, Small Arms Survey et Ligue Iteka, Genève Août 2007, p.2.

36 Focus Group, Démobilisés, Bujumbura-Mairie, Juillet 2009 ; Focus Group, Policiers et Militaires, Bujumbura-Mairie, Juillet 2009.

37 L'appel de la population à la remise volontaire des armes date de mai 2005 alors que les élections communales étaient prévues pour juin de la même année. Un tel contexte n'était pas rassurant pour certaines personnes qui pouvaient redouter que l'échec du processus électoral puisse replonger le pays dans la violence. De plus, le dernier groupe armé, le PALIPEHUTU-FNL, n'a abandonné la voie des armes qu'en mai 2009.

D'autre part, dans nombre de communes où nous avons mené des consultations, les participants avancent que les moyens financiers engagés pour l'acquisition de certaines armes étaient tels que les détenteurs hésitaient à s'en dessaisir gratuitement[38]. Pour certaines personnes consultées, c'est cette raison qui a poussé la Commission à rajuster sa politique pour introduire les produits dits de reconversion afin de mieux inciter les civils à se dessaisir de leurs armes. Avec l'introduction du principe de compensation dans le programme de désarmement, les acteurs de la sensibilisation ont intégré cette nouvelle donne dans leurs messages avec l'espoir de mieux gagner les civils à la remise des armes et, cela a donné de bons résultats. C'est l'avis du Représentant Légal Adjoint de l'association DAGROPAS (Développement agro-pastoral et sanitaire), une des associations actives dans la sensibilisation des civils à la remise des armes surtout en province Bubanza : «… on est plus à l'aise quand on promet quelque chose en échange de l'arme remise. Les civils sont difficiles à convaincre quand ils n'espèrent rien en retour »[39].

II.1.3. Armes contre produits de reconversion[40]

Dans cette tâche de désarmement, beaucoup d'associations de la société civile, dont celles des démobilisés, se sont fortement impliquées dans les efforts de sensibilisation tandis que la Commission de désarmement, soutenue par le Gouvernement et les partenaires internationaux, a distribué les produits dits de reconversion en plus de la coordination des activités de désarmement et parfois de la sensibilisation. Dès lors, la remise des armes par les civils a adopté une deuxième vitesse.

II.1.3.1. Rôle de la société civile

Quoique récente, la société civile burundaise revendique plus de 3000 associations agréées[41]. Certaines d'entre elles opèrent dans le domaine du désarmement des civils en faisant recours à la sensibilisation de la population aux méfaits des armes afin qu'elle s'en débarrasse. Certaines de ces associations ont été créées au plus fort de la guerre et avant même la mise en place de la Commission nationale de désarmement des civils. Il s'agit parfois d'associations dont les activités s'étendent au delà du domaine du désarmement et qui ont à leur actif des résultats encourageants dans ce domaine.

A titre illustratif, dans la province Bubanza, l'association DAGROPAS a été créée en 2003, mais ne s'est engagée sur le champ du désarmement des civils qu'à partir de Juillet 2008. Cependant, jusqu'en Juillet 2009, c'est-à-dire seulement une année après sa création, elle revendique avoir déjà collecté nombre d'armes, munitions et accessoires militaires, dont voici la liste[42] :

- Bombe roquette : 2
- Grenade à manche : 64
- Obus pour mortier 82 : 44
- Mine anti-personnelle : 13
- Fusil artisanal 'Mugobore' : 4
- Fusil AK47 : 3
- Cartouche : 617
- Chargeurs : 12

[38] Focus group, commune Rutegama, Avril 2009 ; commune Ruyigi, Avril 2009 ; commune Bubanza, Juin 2009.

[39] Entretien avec Ntahombaye Abel, Représentant légal Adjoint de DAGROPAS, Bubanza, 12 Septembre 2009.

[40] La reconversion est un vocable utilisé par la commission de désarmement pour dire que les armes sont converties en des produits de développement. Il s'agit essentiellement des matériaux de construction (ciment, tôles), du matériel roulant comme les bicyclettes, du matériel de communication comme les téléphones cellulaires, ou alors des pagnes, etc.

[41] Information donnée par le Ministre de l'Intérieur à l'occasion de sa rencontre avec les organisations de la société civile, Mars 2009.

[42] Armes, minutions et accessoires militaires déjà collectées par DAGROPAS dans la province Bubanza de juillet 2008 au 29 Juin 2009

- Baïonnette : 1
- Tenue militaire : 6
- Ceinturons : 2
- Bérets verts : 1
- Insignes pour bérets : 1

Il est intéressant de noter le nombre élevé de grenades, de cartouches, de mines anti personnelles, de chargeurs et de fusils artisanaux « Mugobore » alors que les fusils industriels type AK47 ne sont qu'au nombre de 3. Ce petit nombre peut notamment s'expliquer par le fait que les AK47 sont parmi les armes les plus fréquemment utilisées dans des actes de banditisme ou autres méfaits. Ceux qui en possèdent sont donc réticents à les rendre. D'autres personnes hésitent à se dessaisir de ce type d'armes parce qu'ils se voient proposer de s'en défaire contre des articles dont la valeur est largement inférieure à leur prix d'achat.

Pour les autres armes, plusieurs raisons poussent les civils à les remettre plus facilement : certaines d'entre elles, comme les bombes, n'ont pas de marché d'écoulement chez les civils. Il s'agit souvent d'armes perdues par les combattants sur les champs de bataille et que les civils ont ramassées. Ne sachant pas quoi en faire, ils les ont rendues, d'autant plus volontiers qu'ils ont pu en obtenir une compensation[43].

Les grenades sont des armes qui peuvent être dangereuses quand elles sont manipulées par des néophytes et qui exigent de bonnes conditions de conservation. Elles sont redoutées par les non professionnels qui préfèrent s'en débarrasser moyennant une compensation. Ce type d'arme est à l'origine de beaucoup d'accidents. Elles emportent des vies humaines, surtout celles des enfants qui les prennent pour des jouets. Mais au vu des nombreux cas d'attaques à la grenade ou des règlements de compte à la grenade rapportés par les journaux, et selon les informations fournies par certains anciens combattants de la commune Bubanza et ceux des communes urbaines de la Mairie de Bujumbura, les grenades occuperaient la première place sur l'échelle des armes en circulation dans le pays. Cette prolifération explique aussi pourquoi elles figurent parmi les armes les plus remises par les civils.

Concernant le fusil Mugobore, il s'agit d'une arme de fabrication locale et artisanale sans grande valeur. Sa fabrication serait « aussi facile que celle d'un manche de houe »[44]. Ce type d'arme ne figure pas sur la liste de celles qui se remettent moyennant la promesse d'une compensation[45]. Les détenteurs les remettent soit parce qu'ils sont gagnés à la cause du désarmement, soit qu'ils espèrent bénéficier plus tard d'une compensation si petite soit-elle. Cependant, lors des consultations, certains pensaient que ceux qui remettent ce type d'arme sont parfois des détenteurs de fusils de fabrication industrielle qui tenteraient de rassurer les voisins en remettant une arme sans valeur alors qu'ils en possèdent de plus redoutables. Il s'agirait donc parfois d'une astuce de la part des détenteurs pour tromper la vigilance de leurs voisins, et redorer leur image dans le voisinage[46].

II.1.3.2. Associations des anciens combattants

Dès la première heure de la démobilisation, des associations d'anciens combattants ont commencé à naître, dont certaines orientées vers le désarmement des civils. A coup de sensibilisation de la population pour la

[43] Entretien avec Ntahombaye Abel, représentant légal adjoint de l'association DAGROPAS, Bubanza, 12 Septembre 2009

[44] Focus group, Commune Ruyigi, Avril 2009

[45] La compensation est fixée en considérant la valeur de l'arme sur le marché international, alors que le fusil Mugobore est une arme artisanale de fabrication locale.

[46] Focus group, commune Giteranyi, Avril 2009.

remise des armes, certaines de ces associations sont parvenues à collecter de grosses quantités d'armes qu'elles ont mises à la disposition de la Commission de désarmement pour destruction. A titre illustratif, le Centre d'Encadrement et de Développement des Anciens Combattants (CEDAC) fait partie des plus anciennes :

Tableau n° 1 : Armes collectées par le CEDAC depuis l'année 2005

Provinces	Fusils (Mugobore)	Fusils industriels	Grenades	Cartouches	Chargeurs	Radios militaires
Bujumbura		2	32			
Muramvya	209	2	219	2938	41	
Makamba	1	8	167	1963	52	
Ruyigi	32		61	1543	3	2

Il apparaît à travers ce tableau que la quantité des grenades et de fusils de fabrication artisanale « mugobore » est spectaculaire alors que le nombre de fusils industriels récupérés n'est pas du tout impressionnant. Ce constat confirme celui fait par DAGROPAS selon lequel les gens préfèrent se débarrasser des armes sans grande valeur ou sans grande efficacité pour garder les autres.

Le CEDAC approuve la politique de compensation individuelle proposée par la CDCPA et l'a adoptée en donnant lui-même des chèvres en guise de compensation aux personnes qui se débarrassent des armes[47]. Cependant, il s'agit d'une stratégie qui demande des moyens financiers que l'association n'a pas. De l'avis du Président du CEDAC, le gros des associations engagées dans le désarmement des civils fait face à des défis d'ordre financier, ce qui fait qu'elles ne peuvent pas épauler avec consistance la Commission en termes de compensations à proposer aux détenteurs des armes.

II.1.3.3. Travail en réseaux

L'idée de la mise en place d'un réseau des associations de la société civile intervenant dans le désarmement est née du souci d'améliorer la coordination. Tous les intervenants civils dans ce domaine n'étaient pas connus de la Commission de désarmement alors que cette dernière était en charge de la coordination, ce qui risquait de poser le problème de déperdition d'armes remises avant d'arriver aux unités de destruction comme nous allons le montrer plus loin. Aussi la CTDC a-t-elle soutenu avec le PNUD l'idée de créer un réseau devant rassembler toutes les associations de la société civile intervenant dans le domaine du désarmement de la population. C'est ainsi qu'est né en novembre 2007, le REBAL-BUANSA[48] (Réseau burundais d'action sur les armes légères) qui rassemble 32 associations[49].

Ainsi, de novembre 2007 à juillet 2009, les membres du REBAL-BUANSA avaient collecté 1.422 armes et 14.600 munitions[50]. Il faut cependant remarquer que toutes les associations engagées dans le désarmement des civils ne sont pas membres du REBAL-BUANSA.

Mais quelle a été l'adhésion de la population par rapport à la politique de remise volontaire des armes illégalement détenues par les civils ?

[47] Entretien avec Niragira Eric, Président du CEDAC, Représentant légal de CEDAC, Bujumbura, 28 Juillet 2009.

[48] Entretiens avec Barahinduka Celsius, Coordinateur national du REBAL-BUANSA, le 29 Juillet 2009.

[49] Voir la liste des associations membres du REBAL-BUANSA en annexe.

[50] Chiffres donnés par le coordonnateur national du REBAL-BUANSA au cours de sa conférence de presse, le 22 Juillet 2009.

II.1.3.4. Avis et considérations des consultés par rapport à la stratégie volontariste de remise des armes

D'une manière générale, la population a hésité à remettre ses armes gratuitement étant donné que certains des détenteurs les avaient achetées à un prix relativement élevé. Pour s'en dessaisir, ils tenaient à recevoir quelque chose en échange. Certains détenteurs d'armes voulaient qu'on les leur rachète. Mais cette idée a été écartée depuis longtemps par la Commission de désarmement qui craignait que cela ne favorise la création d'un marché d'armes au Burundi, comme cela semble avoir été le cas dans certains autres pays ayant tenté cette option.

Témoignage :

«… C'était en 1998. Il était devenu très difficile de vivre au centre de négoce de Bubanza (Ouest) sans avoir une arme. Nous avions une boutique bien achalandée qui devait nécessairement tenter les bandits et les rebelles. Presque chaque nuit, il y avait des incursions des rebelles ou des bandits qui se faisaient passer pour des rebelles afin de voler dans les boutiques ou dans les ménages. J'étais encore très jeune et je n'avais pas d'argent pour acheter une arme. Toute la famille a contribué pour que nous nous en achetions une. Elle nous a coûté 300 000Francs (250$). Vous comprenez bien que nous ne pouvons pas la céder contre des biens d'une valeur qui approchent seulement 100 000 francs (83$) que la Commission propose à ceux qui remettent volontairement les armes, surtout qu'elle nous est encore d'une grande utilité car le banditisme persiste. Ceux qui n'avaient pas d'armes pour dissuader les cambrioleurs ont eu plus de problèmes que ceux qui en avaient. »

B. J.B, Bubanza, Septembre 2009

D'autres voulaient bénéficier d'une preuve matérielle de gratitude si petite soit-elle. C'est le cas d'un habitant de la commune Rutegama qui, répondant à la question de savoir ce qu'il voudrait recevoir en échange de son arme, nous disait : « …naho koba arakantu gatoya ntaco, ariko vyiza sinogenda uko… »[51](…même si je pouvais recevoir une chose sans grande valeur, elle ferait l'affaire. L'important c'est que je ne rentre pas bredouille…)». Mais la grande majorité des personnes que nous avons consultées se sont dit satisfaites par les produits de compensation proposés par la Commission, à l'exception de certaines personnes, qui voulaient que la Commission de désarmement revoie à la hausse la valeur des produits de compensation. C'est le cas d'une femme de la commune Ruyigi (Est) qui pensait que « celui qui a pu acheter des armes n'a pas besoin de ces pagnes que l'on propose en échange des armes remises parce qu'il peut s'en acheter tant qu'il en veut[52]. » Un détenteur d'arme en commune Bubanza (Ouest) abondait aussi dans ce sens en disant que son arme lui avait coûté 300 000 Fr burundais (250 $ US), et qu'il ne pourrait pas la céder pour une bicyclette ou pour quelques sacs de ciment d'une valeur de 100 000 francs seulement (USD 83)[53]. Ceci n'est pas un cas isolé parce que d'autres personnes consultées s'inquiétaient du fait que les produits de compensation proposés n'étaient pas à même d'attirer ceux qui ont acquis leurs armes moyennant une dépense financière.

Les avis des policiers et militaires conviés à la réflexion sur le désarmement des civils se démarquent de ceux du reste de la population consultée, du fait qu'ils proposent de distinguer deux principaux types de détenteurs d'armes afin d'adopter des stratégies spécifiques pour chaque groupe. Selon eux, le premier groupe est composé de personnes aisées pour qui les compensations en nature proposées ne sont pas efficaces. Le second groupe est constitué de personnes dont la situation économique est plus difficile et pour lesquelles les compensations sont intéressantes.

Il a été effectivement signalé par les personnes consultées que les personnes aisées ne se dessaisissent pas facilement de leurs armes, ce qui n'est pas de nature à encourager les 'petites gens' dans ce processus

[51] Focus Group, Commune Rutegama, Avril 2009.

[52] Focus Group, Commune Ruyigi, Avril 2009.

[53] Entretien avec un détenteur d'arme qui a requis l'annonymat, Commune Bubanza, le 16 Septembre 2009.

: '…ntabantu bize tubona basubiza ibirwanisho' (nous ne voyons pas de personnes instruites remettre les armes)[54], nous ont confié certains habitants des communes Ruyigi et Bugendana, ainsi que le groupe de démobilisés de la Mairie de Bujumbura.

Beaucoup de commerçants ont acheté des armes pour la sécurité de leurs biens. La remise de ces armes est davantage conditionnée par l'amélioration des conditions sécuritaires que par la proposition de produits de compensation. D'après les militaires et policiers ayant partagé avec nous la réflexion sur le désarmement des civils, le droit de port d'arme devrait être reconnu à de telles personnes, mais aussi à tous ceux ayant démontré que leur vie est menacée. Ainsi, les services habilités assureraient la surveillance et le contrôle du port d'armes, comme cela se fait dans beaucoup de pays développés. L'octroi d'un permis de port d'arme devrait être conditionné à un haut degré de sens moral comme le prévoit d'ailleurs la loi n° 1/14 du 28 Août 2009 portant régime des armes légères et de petits calibres (Art.11).

Si certaines des personnes consultées affirment que peu de gens aisés remettent des armes, le Vice-président de la Commission de désarmement n'est pas de cet avis et affirme plutôt que les instruits et les personnes aisées remettent aussi des armes, mais « préfèrent les restituer discrètement et directement aux membres de la Commission[55]». Il serait pourtant d'une grande importance que de telles personnes remettent leurs armes de manière officielle car cela montrerait l'exemple et rassurerait ceux qui pensent qu'on ne désarme que les petites gens (abantu batobato)[56].Ceci a donné de bons résultats au Cambodge où les chefs de certaines communautés ont voulu témoigner de leur bonne volonté en remettant des armes et en révélant des caches d'explosifs lors de la campagne de sensibilisation organisée par l'ASAC[57] en juillet et août 2000[58].

Le deuxième groupe de détenteurs d'armes, selon les 2 catégories proposées par les policiers et militaires rencontrés, est constitué des personnes des couches sociales plus modestes et pour lesquelles les compensations proposées seraient attractives. Parmi ces derniers, certains ont recours à une arme pour voler de l'argent et des biens afin d'améliorer leurs conditions de vie. Pour réussir à convaincre ces derniers de rendre leurs armes, sources de revenus, il faudrait rendre la compensation plus intéressante. C'est dans ce sens que beaucoup des personnes consultées, essentiellement les démobilisés, ont convergé vers l'idée de créer des projets générateurs de revenus. Cette dernière idée peut prendre différentes formes : le projet individuel, comme l'octroi d'un emploi dans une entreprise, le projet de développement communautaire, ou encore les projets de développement associatif[59].

II.1.3.5. Projets générateurs de revenus

Il ne suffit pas de désarmer, encore faut-il tarir la soif des armes ou « désarmer les esprits[60]». Pour certains, il s'agit d'une entreprise utopique. Pourtant, beaucoup des personnes consultées en démontrent la faisabilité tout en reconnaissant que cela demande de la patience, de l'engagement et de la détermination pour atteindre des résultats. La politique de compensation individuelle pour les armes remises a montré ses résultats mais aussi ses limites puisque les armes continuent à emporter des vies et que les Burundais ne voient pas de changement par rapport à la période d'avant le désarmement.

---

[54] Focus group, Bugendana, Avril 2009; Ruyigi, Avril 2009, Démobilisés, Mairie de Bujumbura, Juillet 2009.

[55] Entretien avec le Révérend Pasteur Banzubaze Léopold, Deuxième Vice-Président de la CDCPA, le 14 Avril 2009.

[56] Focus group, Commune Bugenda, Avril 2009 ; Commune Ruyigi, Avril 2009.

[57] Assistance pour réduire les Armes de petit calibre au Cambodge.

[58] « *Le programme ASAC de l'Union Européenne : micro-désarmement et consolidation de la paix au Cambodge* », Tribune Libre, disponible sur www.unidir.org/pdf/articles/pdf-art82.pdf. Dernière visite: le 14 mai 2009 à 10heures.

[59] Groupe de réflexion, 31 Mars 2009.

[60] Propos de l'Abbé Rutwe Elie de la Paroisse de Ruyigi (Groupe de réflexion, Avril 2009).

Certaines personnes pensent que seuls les bons citoyens ont remis les armes alors que les malfaiteurs, ceux qui vivent des armes, ne peuvent pas les remettre en échange de produits qu'ils vont vite vendre pour consommer en une journée l'argent ainsi obtenu[61]. Un ex-combattant du Palipehutu-FNL récemment démobilisé nous a confié : « Hako umuntu yoguha ifi, yopfuma akwigisha kuyiroba » : (Au lieu que l'on te donne un poisson, il vaut mieux que l'on t'apprenne à le pêcher)[62] qui n'est pas sans rappeler un fameux proverbe chinois selon lequel : « Si vous donnez un poisson à un pauvre, il mangera un jour; mais si vous lui apprenez à pêcher, il mangera tous les jours. » . Selon cet ex-combattant, les objets dits de reconversion que l'on donne à ceux qui remettent leurs armes ne l'intéressent pas. Il préférerait recevoir 10 000Fr de salaire mensuel si le programme de désarmement pouvait lui trouver un emploi rémunéré. La création d'emploi ou l'apprentissage de métiers, spécialement pour les jeunes et les personnes ayant restitué volontairement des armes, est aussi une des propositions faites par les policiers et militaires rencontrés en Mairie de Bujumbura pour discuter des mécanismes les mieux indiqués pour le désarmement des civils. Cette idée est aussi corroborée par la littérature sur le sujet, notamment par Ayodele Aderinwale, quand il dit que « la diminution de la violence armée, et spécialement la réduction de l'usage des armes à feu, requiert la baisse de la demande de ces armes. Ceci nécessite une radicale transformation sociale, économique et politique. Les efforts de désarmement ne pourront avoir de résultats positifs que s'ils s'accompagnent de la création d'emploi pour les jeunes (principaux acteurs de la violence armée), et de la mise sur pied des conditions de vie et des infrastructures de base au sein des sociétés[63]».

Comme nous l'avons vu plus haut, certaines personnes qui possèdent illégalement des armes ne veulent pas les remettre car c'est leur source de revenus. Un démobilisé de la commune Kamenge nous a parlé d'un cas illustratif d'un jeune homme qui possède une arme et qui s'en serait servi pour voler une somme de six millions. Comme il n'a pas été attrapé, il passe toujours pour un honnête citoyen qui gagne sa vie en fabriquant des briques[64]. Au vu des cas de vols à main armée qui défrayent les chroniques médiatiques, il ne s'agit pas d'un cas isolé.

Les personnes consultées, dont principalement les démobilisés, les policiers et les militaires, constatent que la majorité des délinquants qui recourent aux armes sont généralement des jeunes non scolarisés et qui, de surcroît, ont depuis longtemps renoncé à l'agriculture comme mode de vie, ce qui veut dire qu'il leur est très difficile de se réintégrer dans leurs communautés d'origine essentiellement agricoles.

Par conséquent, il a été proposé de créer des clubs de jeunes pour la lutte contre la violence armée. Au sein de

Témoignage :

« …En 2002, le bruit courait déjà que nous allions être, soit intégrés dans l'armée nationale, soit démobilisés pour retourner à la vie civile dans nos villages. J'appréhendais ce moment parce que je m'accusais de beaucoup de choses. J'avais participé à des razzias lors des opérations dites de ravitaillement. Parfois, certaines victimes m'avaient reconnu et me suppliaient de leur laisser la vie sauve en disant qu'ils me connaissaient ainsi que ma famille. Je n'ai tué aucun civil, mais ceux de mon village ne m'en détestaient pas moins à cause des pillages dont ils étaient souvent victimes. J'ai alors caché des armes en prévision de ma démobilisation éventuelle. Lorsque j'ai été démobilisé en 2004, j'avais un fusil kalachnikov et deux grenades. Je n'ai pas eu à m'en servir car personne ne m'a agressé au village. Mais ils se méfiaient de moi. J'ai remis ces armes 4 ans plus tard grâce à la sensibilisation de l'association DAGROPAS. »

N. E, Bubanza, Septembre 2009

[61] Groupe de Réflexion, 3 Juin 2009.

[62] Focus group, Démobilisés, Mairie de Bujumbura, Juillet 2009.

[63] Ayodele Aderinwale, " La société civile et la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre", publié sur : www.unidir.org/pdf/articles/pdf-art1949.pdf. Dernière visite: le 28 Mai 2009 à 14h53.

[64] Focus group, Démobilisés, Mairie de Bujumbura, Juillet 2009.

ces clubs, les jeunes (démobilisés et autres jeunes civils) apprendraient des métiers variés pour avoir un jour une source de revenus, mais seraient aussi sensibilisés à la lutte contre la prolifération des armes aux mains des civils. Ils participeraient à la sensibilisation de leurs communautés contre les armes dans les ménages et inciteraient ceux qui en disposent à les remettre. La quantité des armes remises par les ménages serait un indicateur de la bonne marche de leurs activités. Celles-ci seraient soutenues par un programme national et par les ONG (Organismes Non Gouvernementaux) œuvrant dans les domaines ayant trait au développement et à la sécurité[65]. Une émulation communautaire pourrait être proposée aux communautés ayant excellé dans la remise des armes. Des expériences similaires ont produit de bons résultats dans d'autres pays comme nous le verrons plus loin.

D'une part, ces clubs offriraient un cadre de rapprochement entre les démobilisés et le reste de la population car des méfiances persistent entre eux : les démobilisés sont souvent pointés du doigt, à tord ou à raison, comme étant responsables des actes de banditisme, alors que certains d'entre eux s'estiment haïs à cause de leur passé de combattants, parfois responsables des actes de razzias dans les villes et villages.

D'autre part, l'apprentissage de métiers et les séances d'échange sur les questions de la non-violence peuvent, non seulement contribuer à transformer positivement les jeunes, mais aussi les occuper de façon à les soustraire à la tentation de planifier des actes répréhensibles.

II.2. Expériences dans le monde, quel apprentissage pour le Burundi ?

Le Burundi n'est pas le seul pays à avoir fait face à la problématique de la prolifération des armes aux mains des civils. D'autres pays comme le Brésil, le Cambodge, le Sud-Soudan, la Sierra Léone etc. ont vécu cette expérience malheureuse et les solutions proposées dans ces cas pourraient peut-être inspirer le Burundi.

II.2.1. Cas du Cambodge : Arme contre développement communautaire

La guerre civile puis la dictature des Khmers rouges ont déchiré le Cambodge de 1970 à 1979. Au sortir de cette période douloureuse, le Gouvernement royal cambodgien a bénéficié du EU ASAC (Programme de l'Union Européenne d'aide à la réduction des armes légères et de petit calibre au Cambodge) qui débuta en mars 2000. Ce programme comprenait six éléments :

- Une loi pour le contrôle des armes et des textes d'application ;
- L'enregistrement et le stockage des armes des forces de police et militaire dans des conditions sûres ;
- La sensibilisation de l'opinion publique et le renforcement des capacités des organisations de la société civile pour lutter contre les dangers des armes et de la violence ;
- Des projets de restitution volontaire des armes ainsi que des mesures d'incitation pour le développement des communautés, la formation et le soutien des forces de police et le renforcement des capacités des conseils des communes ;
- La destruction des armes (collectées et en surplus) ;
- Le repérage et la destruction des armes dans des zones retirées.

Les projets de développement communautaire ont essentiellement trait à la construction pour les communautés d'infrastructures de développement comme des hôpitaux, des écoles, des routes, des

[65] Focus group, Démobilisés, Commune Bubanza, Juin 2009, Focus group, Mairie de Bujumbura, Juillet 2009 ; Militaires et policiers, Mairie de Bujumbura, Juillet 2009 ; Groupe de Réflexion, Novembre 2009.

systèmes d'adduction d'eau potable ou d'électrification des villages etc., en échange des armes remises volontairement. Il s'agit d'une autre stratégie destinée à faciliter le désarmement des civils, qui a porté ses fruits en Albanie, au Mali, au Cambodge et dans d'autres pays[66].

Au Cambodge, cette stratégie a été testée dans quelques villages où elle suivait quatre étapes : la sensibilisation, la remise volontaire et destruction des armes, la vérification et enfin l'exécution du projet de développement.

La sensibilisation est faite par divers acteurs appuyés par un comité de sages. Suit alors le travail de collecte et de destruction des armes[67]. Enfin vient le travail de vérification qui incombe à la police. Celle-ci vérifie qu'il ne reste pas d'armes dans les villages en arrivant chez les gens sans prévenir et en fouillant les maisons. Si la police confirme qu'il ne reste plus d'armes, des projets d'intérêt communautaire, préalablement choisis par la communauté concernée, sont lancés[68]. Pour réussir ce projet qui exige des moyens financiers consistants, le Cambodge a bénéficié du soutien du EU ASAC, et du JASAC (Japan Assistance Team for Small Arms Management in Cambodia)[69].

Comme résultats, 130 000 armes ont été collectées et détruites. Ce qui a fait passer les armes d'un total estimé entre 150 000 et 260 000 armes avant le lancement du programme à la fin des années 1990 à un total estimé entre 22 000 et 85 000 en 2006. Le pourcentage d'utilisation d'arme à feu dans les actes de violence est passé de 80% en 1994 à 30% en 2004[70].

Le programme de désarmement basé sur l'option « arme contre développement » pourrait inspirer le Burundi, surtout qu'avec la fin du programme d'incitation par l'octroi de produits de reconversion, le degré d'usage des armes dans des actes de violence semble n'avoir pas sensiblement changé, ce qui laisse croire que la population reste fortement armée.

Dans le cas du Burundi, l'option « arme contre développement » serait efficace dans les habitats regroupés. D'une part, un habitat regroupé permet de rassembler facilement les habitants pour la sensibilisation à la remise des armes. D'autre part, il est facile d'entreprendre un projet de développement communautaire pour des villages à habitat regroupé parce que les habitants sont à proximité des infrastructures offertes en échange des armes, et peuvent en profiter mieux que ceux vivant dans des habitats dispersés où, pour satisfaire tout le monde, il faudrait en construire plusieurs.

De plus, la stratégie « arme contre développement communautaire » permet de restaurer la confiance parce que la remise officielle et en public d'une arme contribue à dissiper la suspicion entre les membres de la communauté. Ceux-ci peuvent tirer un double avantage du retrait de toutes les armes en circulation. Individuellement, ils pourront jouir de la paix une fois qu'il n'y aura plus d'armes illégales pour engendrer la

---

66 « Le programme *ASAC de l'Union Européenne : micro-désarmement et consolidation de la paix au Cambodge* », Tribune Libre, disponible sur www.unidir.org/pdf/articles/pdf-art82.pdf. Dernière visite: le 14 mai 2009 à 10heures.

67 Idem

68 Entretien avec le Colonel Nijimbere Léonidas, Directeur de la démobilisation et de la réinsertion au Programme National de la Démobilisation, Réintégration et Réinsertion (PNDRR) de 2005 à 2008, le 28 Avril 2009.

69 « Vers une stabilisation du Cambodge : Le contrôle des armes et la réforme du secteur de la sécurité », disponible sur : smallarmssurvey.org/files/sas/publications/year_b_pdf/2006. Dernière visite : le 26 Mai 2009 à 16h12.

70 Idem

violence, et plus d'explosifs cachés pour blesser des enfants innocents ; et collectivement, ils bénéficieront des projets de développement offerts en échange d'armes remises pour être détruites[71].

Enfin, par opposition à la compensation individuelle, dont l'impact est souvent limité dans le temps, les communautés libérées d'armes peuvent jouir de l'usufruit de ces infrastructures pendant des années.

Dans le cas du Burundi, et dans le souci de contourner la problématique qui pourrait être posée par l'inexistence de moyens financiers consistants pour la construction des infrastructures, il faudrait conditionner l'exécution des projets déjà existants dans le cadre du relèvement économique communautaire à la remise préalable des armes par la population. Ceci suppose la réinstauration d'une période d'amnistie afin de rassurer les personnes qui se dessaisissent des armes.

II.2.2. Cas du Brésil : l'implication des Eglises

Le cas du Brésil est un exemple qui s'oriente vers le désarmement des civils en impliquant les acteurs connus pour leur audience auprès de la population. Ce pays d'un peu plus de 191 millions d'habitants est l'un des pays comptant le plus grand nombre de chrétiens puisque ces derniers forment 91% de la population[72]. Avec ses 15,5 millions d'armes aux mains des seuls civils, dont 8,7 millions sont illégales, les civils brésiliens détenaient près de 10 fois plus d'armes à feu que les organismes d'État avant le programme de désarmement. Ce pays détenait aussi le record mondial du nombre de décès provoqués par des armes à feu chaque année. C'est ainsi qu'un programme gouvernemental de désarmement des civils a débuté le 15 Juillet 2004 avec pour objectif de se terminer le 23 Décembre de la même année, après avoir récupéré 80 000 armes. Mais, un mois avant la clôture du programme, le Conseil national des églises chrétiennes (CONIC), qui réunit en son sein l'Eglise catholique romaine, l'Eglise évangélique luthérienne, ainsi que les Eglises orthodoxe syrienne, épiscopale anglicane, réformée, méthodiste et presbytérienne indépendante, a demandé que cette campagne soit prolongée jusqu'à fin 2005 afin que les églises puissent y contribuer. Dès que la requête a été acceptée, les églises ont entrepris une campagne de sensibilisation pour la remise des armes. D'après le pasteur luthérien Ervino Schmidt, la sensibilisation par les acteurs religieux peut avoir une grande efficacité si elle se fonde essentiellement sur la foi. Ainsi, les Eglises brésiliennes ne se limitaient pas à la sensibilisation des civils pour la remise des armes. Elles allaient jusqu'à mobiliser leurs communautés locales afin qu'elles ouvrent des locaux pour que les armes puissent être déposées dans les paroisses et autres centres communautaires. Les armes ainsi récupérées ont ensuite été remises aux responsables de la campagne lancée par le gouvernement pour destruction.

Face à l'afflux des armes vers les points de collecte, il a fallu en accroître le nombre jusqu'à près de 300 dans les églises du pays. Les points de réception étaient ouverts tous les samedis dans les églises pour permettre aux gens qui travaillent pendant la semaine de se présenter. En outre, le choix des églises comme lieux de collecte rassurait les gens qui hésitent à rendre leurs armes à un organisme public.

De plus, d'après l'Evêque Odilo Pedro Scherer, "Se débarrasser d'une arme à proximité d'une église peut aussi être un acte religieux. C'est un moment de libération intérieure, une chance de manifester à Dieu notre intention de renoncer à la violence"[73]. Ce sont de tels message qui, livrés par un homme d'église dans un pays où la majorité de la population croit en Dieu, ont pu produire de bons résultats. C'est ainsi qu'un programme

---

[71] *« Le programme ASAC de l'Union Européenne : micro-désarmement et consolidation de la paix au Cambodge »,* Tribune Libre, disponible sur www.unidir.org/pdf/articles/pdf-art82.pdf. Dernière visite: le 14 mai 2009 à 10heures.

[72] http://www.unicef.org/infobycountry/brazil_statistics.html#57), dernière visite : le 30 Nov. 2009 à 17h44.

[73] uan Michel, Désarmer dans son corps et dans son âme: *« Les Eglises brésiliennes participent à la campagne nationale de désarmement »,* disponible sur : http://www.wcc-assembly.info/fr/nouvelles-medias/articles-de-fond/french-features/article/1118/desarmer-dans-son-corps.html, dernière visite : 31 Juillet 2009 à 17h42.

qui était initialement prévu pour 5 mois avec un objectif de collecter 80 000 armes s'est finalement étalé sur 17 mois et a permis de collecter 500 000 armes[74].

L'implication des églises aurait aussi fait ses preuves dans certains Etats d'Afrique de l'Ouest. Le Nigérian Ayodele Aderinwale fait ainsi remarquer qu'aujourd'hui, « le rôle de l'Eglise est proéminent. Enracinées au sein des communautés, les églises sont en effet bien placées pour gérer les conflits qui peuvent y émerger. Les responsables d'églises bénéficient de la confiance et du respect de leurs fidèles ; ils sont également bien informés de leurs besoins. De plus, les églises sont bien placées pour offrir le leadership nécessaire aux efforts visant à sensibiliser les populations sur la nature et l'ampleur de la menace des armes légères[75].

L'expérience brésilienne pourrait inspirer le Burundi. En effet, dans ce pays de l'Afrique centrale, le christianisme est fortement enraciné au sein des communautés et les Eglises ont une forte influence sur les Burundais. Les messes, tant dans les églises catholiques que réformées, drainent des foules immenses à tel point que les églises sont devenues les lieux privilégiés pour passer les messages, même des autorités administratives envers les administrés, à travers des communiqués dont la lecture peut prendre plus d'une demi-heure. La contribution des musulmans dans la recherche de solutions aux problèmes nationaux étant historique[76], ils pourraient aussi jouer un grand rôle dans ce travail qui, au demeurant, appelle les efforts de tout le monde.

De plus, connues aussi et avec raison sous l'appellation de « pouvoirs spirituels », les confessions religieuses ont la renommée d'avoir une bonne audience auprès de leurs « ouailles ». Cependant, les efforts de désarmement qui ont été entrepris au Burundi n'ont pas cherché à utiliser la force des confessions religieuses pour amener la population à adhérer au désarmement volontaire. C'est un constat partagé par certains habitants de la commune Ruyigi d'après qui « les religieux devraient dire aux fidèles qu'ils ne devraient pas venir à la messe après avoir caché une arme à la maison[77]» . Un message comme celui-là, délivré par un homme d'église, passerait beaucoup plus facilement que celui de n'importe qui d'autre.

« Le problème n'est pas seulement de réduire le nombre d'armes, mais d'édifier une culture de paix. Avant tout, nous devons désarmer les esprits »[78], dit le Pasteur Schmidt, un des responsables des églises engagées dans la lutte contre les armes à feu au Brésil. Le désarmement des esprits est aussi un conseil qu'avait donné, en 1994, le Ministre burundais de l'intérieur d'alors[79], aux FAB (Forces Armées Burundaises) qui tentaient de désarmer la milice naissante du CNDD en commune Kamenge. Si des civils burundais sont encore armés de nos jours, c'est sans doute que les esprits restent encore à désarmer. Si l'on veut aboutir à des résultats substantiels dans le désarmement des civils burundais, il semble donc souhaitable que les différentes confessions religieuses burundaises s'engagent dans le processus en usant de leur charisme pour gagner les civils à la remise des armes. Vu l'influence qu'ont les différentes confessions religieuses sur les Burundais, elles pourraient, si elles s'impliquaient dans les efforts de désarmement, convaincre les civils de remettre leurs armes.

---

[74] « Des chercheurs font le bilan du référendum sur les armes au Brésil », disponible sur : www. http://www.comunidadesegura.org/fr/node/35463 , dernière visite: le 30 Nov. 2009 à 18h37.

[75] Zyodele Aderinwale, " La société civile et la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre", disponible sur : www.unidir.org/pdf/articles/pdf-art1949.pdf. Dernière visite: le 28 Mai 2009 à 14h53.

[76] Dans l'histoire du Burundi, les musulmans sont connus pour avoir été parmi les premiers à militer pour l'indépendance du pays aux côté du prince Louis Rwagasore.

[77] Focus group, commune Ruyigi, Avril 2009.

[78] Juan Michel, Désarmer dans son corps et dans son âme: *« Les Eglises brésiliennes participent à la campagne nationale de désarmement »,* disponible sur : http://www.wcc-assembly.info/fr/nouvelles-medias/articles-de-fond/french-features/article/1118/desarmer-dans-son-corps.html, dernière visite : 31 Juillet 2009 à 17h42.

[79] Il s'agit de Monsieur Nyangoma Léonard, actuel Président du CNDD, un des partis d'opposition.

Sans doute le Gouvernement burundais y avait-il pensé en intégrant des membres du clergé catholique ou protestant dans la Commission de désarmement des civils[80]. Mais il semble que les confessions religieuses ne se sont pas suffisamment investies dans ce domaine par la suite alors même que l'exemple du Brésil montre que cela pourrait produire de très bons résultats.

II.3. Stratégies coercitives

L'usage de la force comme méthode de désarmement a suscité un débat chez les personnes consultées. D'une part, les démobilisés pensent que le désarmement forcé ne peut pas produire de bons résultats car d'après eux, si les détenteurs des armes ne sont pas convaincus de la nécessité de les remettre, ils trouveront bien un moyen de les cacher. Un démobilisé de Bubanza a même dit que « si le Gouvernement tentait de désarmer les civils par la force, les résultats seraient tellement décevants qu'il serait obligé de se raviser[81] ».

A l'inverse, les groupes de policiers et militaires consultés ainsi que certains responsables administratifs craignent que se développe un marché d'armes au Burundi si la politique de compensation pour les personnes qui remettent volontairement les armes s'étend sur une longue période, étant donné que les armes sont bon marché en RDC. D'après, eux, il faut que le délai de grâce et de compensation soit court pour ensuite faire place à la loi, et donc à la coercition[82].

Du côté des civils, très peu préconisent le recours à la force, même si certains ont reconnu qu'en dépit de tous les efforts qu'on va déployer pour sensibiliser les Burundais à la remise des armes détenues illégalement, il y aura toujours des récalcitrants parce que « umubaji w'imitima ntiyayireheje » (tous ne sont pas modelés dans un même moule). Il faudra donc qu'à la fin, le recours à la force soit envisagé[83].

II.3.1. Forces de perquisition

Il s'agit d'une méthode coercitive qui fait recours à la police pour qu'elle opère des fouilles et perquisitionne les ménages à la recherche, non seulement des armes, mais aussi de tout autre objet illicite. La police avait l'habitude d'encercler un quartier au petit matin, demandait aux habitants d'ouvrir les maisons, entrait et opérait des fouilles.

Avant que la police ne suspende les fouilles systématiques des ménages pour récupérer de force les armes et minutions en décembre 2008, elle était parvenue à collecter seulement 119 fusils, 155 grenades, 8 274 cartouches, un mortier 60 mm (arme légère d'artillerie) ainsi que beaucoup d'effets militaires et policiers de fin 2007 à fin 2008[84]. Dans un pays où le stock d'armes est estimé entre 100.000 armes et 300.000 armes, il y a lieu de dire que ces résultats, en l'espace de plus d'une année ne sont pas suffisants, car les associations membres du REBAL-BUANSA ont pu collecter en l'espace d'une année et demi (novembre 2007-juillet 2009), 1 422 armes et 14 600 munitions en usant de la sensibilisation des détenteurs des armes à les rendre volontairement. Le gros de ces armes ont été remis en 2009 avec la promesse des produits de compensation.

---

[80] La 1ère commission de désarmement, CTDC, comprenait deux responsables religieux : un catholique et un Evêque Anglican qui s'est vite désisté. La deuxième commission, la CDCPA, comprend un pasteur, Représentant Légal de l'Eglise Four square au Burundi.

[81] Focus Group, Province Bubanza, Septembre 2009.

[82] Focus Group, Policiers et militaires, Mairie de Bujumbura, Juillet 2009 ; Focus Group, Province Bubanza, Septembre 2009 ; Focus Group, Province Kayanza, Septembre 2009.

[83] Focus Group, Commune Ruyigi, Avril 2009.

[84] Bukuru Jacques, « Le paradoxe du désarmement forcé », Syfia Grand Lacs/ Burundi, 10 Avril 2008, p 4)

Si la police a abouti à peu de résultats, c'est parce que les détenteurs des armes préféraient les cacher car une arme trouvée lors des fouilles policières dans les ménages était confisquée sans autre forme de procès. Comme depuis l'année 2007 déjà, le bruit courait que le Gouvernement projetait de désarmer les civils moyennant une compensation, les détenteurs des armes tenaient à les soustraire aux fouilles de la police afin de les remettre plus tard, lorsque le projet de compensation contre les armes remises volontairement aurait commencé.

Par ailleurs, d'autres personnes peuvent avoir tenu à garder leurs armes à cause de l'insuffisance de la sécurité. En effet, celle-ci ne s'étant pas substantiellement améliorée en 2007[85] en dépit des efforts déployés pour la rétablir, beaucoup de gens tenaient encore à leurs armes pour assurer la sécurité de leurs familles. Aussi usaient-ils de toutes les stratégies pour les mettre à l'abri des fouilles de la police.

Il semble, au demeurant, que des fuites d'informations de la part de la police aient fait que les opérations de fouilles n'aient pas pu générer les effets escomptés. En effet, d'après les personnes consultées, des détenteurs d'armes auraient parfois été informés à l'avance de l'imminence des fouilles. Ce qui permettait aux civils de les cacher avant que la police n'arrive sur les lieux. Ainsi, des armes sont passées de quartier en quartier, voire de commune en commune pour être mises à l'abri[86]. Ceci expliquerait pourquoi peu d'armes ont été saisies dans les communes de Kamenge, Nyakabiga et Ngagara pourtant connues pour leur surarmement[87].

De plus, l'usage de la force policière pour désarmer une population au sortir d'une guerre civile, peut se heurter à la crise de confiance entre les détenteurs des armes et les acteurs de désarmement. Ceci a surtout été remarqué dans les communes de Ruyigi, Rutegama et Cibitoke où les Tutsi se sont sentis plus visés par les fouilles de la police que le reste de la population, ce qui signifie qu'ils devaient tout faire pour cacher leurs armes[88].

De l'avis de nombreux consultés, la réussite d'un désarmement coercitif requiert deux préalables : un climat sécuritaire apaisé et le rétablissement de la confiance entre les différentes composantes de la société[89]. En l'absence de ces deux préalables, la suspicion et les tensions qui règnent constituent des obstacles à la politique de désarmement. D'après certaines personnes consultées en province de Bujumbura, la coercition en matière de désarmement peut être envisagée comme stratégie de dernier recours quand toutes les autres sont épuisées[90]. Il est aussi nécessaire que les stratégies coercitives soient accompagnées d'une loi suffisamment dissuasive afin d'inciter les détenteurs des armes à s'en dessaisir.

II.3.2. La loi du 28 Août 2009

Avant la promulgation de la loi n° 1/4 du 28 août 2009 portant régime des armes légères et de petit calibre, il existait une loi datant de 1971 et donc obsolète et inadaptée à un pays qui venait de vivre quinze ans de guerre civile et où des armes de divers calibres ont proliféré. Il fallait donc une loi actualisée et en harmonie avec les autres instruments internationaux que le Burundi avait déjà adoptés ou ratifiés en matière de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre.

---

85 Le rapport annuel 2008 de la Ligue Iteka fait état de 567 d'atteintes au droit à la vie en 2006, 641 en 2007 et 616 en 2008.

86 Focus group, Commune Kamenge, Mars 2009 ; commune Rutana, Août 2009 ; commune Makamba, Août 2009.

87 Focus group, Démobilisés, Mairie de Bujumbura, Juillet 2009.

88 CENAP, Défis à la paix durable, …, Op.cit, p.50.

89 Focus group, commune Giteranyi, Mai 2009 ; commune Busoni, Mai 2009 ; province Bururi, Août 2009 ; Démobilisés, Mairie de Bujumbura, Juillet 2009 ;

90 Focus Group, Démobilisés, Commune Bubanza, Juin 2009 ; Focus group, Commune Makamba, Août 2009, Focus Group, Province Bujumbura, Juillet 2009.

De plus, la loi du 28 août 2009 vient améliorer l'ancienne dans beaucoup de ses articles. En effet, alors que celle de 1971 était muette sur le type d'armes et de munitions qu'un civil avait le droit de détenir, la nouvelle loi précise que « seuls les fusils de chasse et les fusils à répétition peuvent faire l'objet d'un permis de port d'arme délivré par le Ministre ayant la Sécurité Publique dans ses attributions » (Art.6). Cette loi ajoute que nul ne peut, s'il n'est chargé de fonctions militaires ou policières, détenir les armes ou les munitions appartenant à l'armement des forces de défense et de sécurité. La même interdiction vise les armes permettant d'utiliser les munitions appartenant à l'armement des forces de défense et de sécurité ainsi que les munitions pouvant convenir à des armes appartenant au même armement (Art.7).

Cette disposition pourrait peut-être contribuer à décourager le mouvement de vente d'armes et de munitions par certains éléments des corps de défense et de sécurité aux civils, puis qu'il est avéré aujourd'hui que ce commerce existe comme nous le verrons plus loin.

Alors même que cette loi n'était pas encore adoptée par le Parlement, la Commission de désarmement des civils ne cessait de mettre en garde les détenteurs illégaux d'armes, les appelant à les remettre avant que la loi ne soit promulguée et mise en application, mettant fin par conséquent à la période d'amnistie pour la remise volontaire des armes.

Ainsi, un certains nombre de personnes consultées, surtout celles des associations impliquées dans le désarmement des civils, craignaient que la loi ne vienne mettre fin au mouvement visiblement consistant de remise volontaire des armes moyennant la promesse de produits de reconversion. Aussi proposaient-elles de prolonger la période de la remise volontaire de quelques mois[91].

Comme pour répondre à ces inquiétudes, la loi du 28 août 2009 précise : « toute personne qui, deux mois après l'entrée en vigueur de la présente loi, aura confié aux forces de défense et de sécurité, soit spontanément, soit sur invitation des autorités, des armes qu'elle détenait illégalement, est réputée avoir fait abandon à l'Etat de ses armes et ne peut plus être poursuivie pour détention illégale d'armes (Art.61) ».

Ainsi, avant l'expiration des deux mois de grâce, une campagne de 10 jours pour la mobilisation à la remise volontaire des armes a été entreprise du 19 au 28 Octobre 2009. Elle était doublée d'une forte médiatisation sur les méfaits de la possession illégale d'armes. La campagne insistait aussi et surtout sur la menace des sanctions prévues par la nouvelle loi à l'endroit de détenteurs illégaux d'armes. Elle mettait donc les détenteurs illégaux d'armes devant le choix entre la remise des armes moyennant des produits de reconversion et les sévères sanctions prévues par la loi. Entre la carotte et le bâton, beaucoup de civils détenant illégalement des armes semblent avoir préféré la carotte en remettant en l'espace de 10 jours seulement, 13 517 armes et 78 898 munitions[92]. Ce qui a porté l'effectif des armes remises volontairement (dont une partie sous menace de la loi), à plus de 70 000 armes et des centaines de milliers de munitions depuis le début du désarmement civil en 2006 au 28 octobre 2009.

Au regard des résultats atteints pendant les 10 jours (du 19 au 28 octobre 2009), beaucoup de personnes étaient impressionnées par la stratégie de combiner une campagne de sensibilisation avec une forte médiatisation centrée sur le contenu de la loi et les conséquences auxquelles s'exposent les détenteurs illégaux

[91] Focus groups, Province Bururi, Août 2009 ; Province Rutana, Août 2009 ; Province Bubanza, Septembre 2009 ; Entretien avec Niragira Eric, Représentant Légal de CEDAC, Bujumbura, 28 Juillet 2009.

[92] Restitution des résultats du projet « Désarmement des civils et lutte contre la prolifération des ALPC » par le chargé de projet au PNUD, Bujumbura, Novembre 2009.

d'armes. Certaines ont même recommandé que cette méthode soit réitérée mais en la renforçant davantage par l'implication des églises et des administratifs à la base qui semblent ne pas avoir été suffisamment impliqués jusqu'à maintenant dans ce travail[93]. L'implication des églises est une expérience qui a produit de très bons résultats au Brésil, comme nous l'avons vu dans les pages précédentes. Elle pourrait être efficace au Burundi où les églises bénéficient d'une grande assise et d'une crédibilité incontestée. Toutefois, si cette expérience devait être répétée et pour qu'elle produise de bons résultats, il faudrait, d'après certaines personnes consultées, prévoir une courte période d'amnistie pour que ceux qui remettent les armes soient rassurés de ne pas s'exposer aux sanctions prévues par la loi[94].

II.4. Défis et limites du programme de désarmement burundais

Ces défis sont essentiellement liés aux faiblesses de coordination entre les différents acteurs du désarmement, à l'insuffisance du budget alloué au programme de désarmement des civils et de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, mais aussi et surtout à la non implication des confessions religieuses et des responsables administratifs à la base.

II.4.1. Défi financier

Dès sa création en Avril 2006, la Commission a eu des problèmes d'ordre tant structurel que financier, raison pour laquelle elle a mis beaucoup de temps avant d'être opérationnelle.

D'une part, les membres de la Commission n'ont été nommés que quatre mois après sa création, tandis qu'elle a du attendre deux ans pour se voir doter d'experts pourtant prévus par les textes l'instituant.

D'autre part, la lenteur au niveau de l'allocation du budget dont une partie était sensée provenir de l'Etat a constitué l'une des entraves majeures au fonctionnement de la Commission. En effet, jusqu'à la fin de l'année 2007, la Commission ne reçut aucune dotation budgétaire, et le budget de 2008 ne lui parvint qu'au mois de Juin, quand elle fut relevée par une deuxième commission, la CDCPA[95]. En définitive, l'ancêtre de cette dernière n'aura essentiellement à son actif que l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre et de désarmement des civils, qu'elle n'a pas eu l'opportunité d'exécuter.

II.4.2. Défi de coordination

Depuis le début du programme de désarmement, le nombre élevé d'acteurs qui se sont impliqués dans le processus a rendu difficile le travail de coordination de la Commission. L'année 2007 et une partie de 2008 ont été caractérisées par des techniques policières (fouilles et perquisitions des ménages) pour désarmer les civils. Les armes retirées étaient toutes destinées à être détruites, mais la Commission n'en connaissait pas le nombre exact. Cette absence de contrôle par la Commission a pu rendre possible des fuites d'armes avant qu'elles ne parviennent aux unités en charge de la destruction.

Ces craintes sont renforcées par les témoignages de certaines personnes consultées. Dans certaines communes comme Bubanza, avant que le programme de compensation pour ceux qui ont remis les armes ne débute, certains détenteurs d'armes les avaient volontairement remises à la commune sans toutefois

[93] Groupe de Réflexion, 19 Novembre 2009.

[94] Groupe de Réflexion, 19 Novembre 2009.

[95] Ngayimpenda E., Op.cit., p.102.

recevoir d'attestation de décharge. Mais, lorsque le programme de compensation a débuté, ils ont voulu revendiquer les produits de reconversion que les autres recevaient mais il n'y avait plus de trace des armes qu'ils avaient remises[96]. Il est donc difficile de savoir si toutes ces armes ont réellement été détruites ou bien si elles ont été remises en circulation. De telles inquiétudes ont été exprimées dans beaucoup de groupes consultés[97].

En effet, certaines personnes ont remis leurs armes aux chefs de collines dans l'espoir qu'ils les achemineraient à leur tour aux destinataires habilités, d'autres les ont remis à la position policière ou militaire la plus proche[98], toujours sans recevoir de document attestant de la décharge. Etant donné que certains éléments des corps de défense et de sécurité se sont parfois rendus coupables de vente ou de prêt d'armes aux civils comme nous aurons à le voir plus loin, il y a lieu de craindre que certaines de ces armes aient été réutilisées à des fins criminelles au lieu d'être détruites.

II.4.3. Engagement des confessions religieuses et des administratifs à la base

Les Burundais consultés sur la question de savoir qui devrait s'impliquer dans la sensibilisation de la population pour la remise des armes ont convergé sur le fait qu'il s'agit d'un travail qui requiert le concours de tout le monde. De leur avis, les résultats seront à la mesure de la qualité et de la quantité des acteurs engagés, des efforts déployés, des stratégies mises en œuvre ainsi que du message transmis[99]. C'est aussi l'avis d'Ayodele Aderinwale d'après qui, la lutte contre la prolifération des armes légères doit être menée sur plusieurs fronts. Elle nécessite un large éventail de stratégies, d'initiatives et d'acteurs, une collaboration intersectorielle et interétatique qui transcende les Etats, les organisations et les groupes d'intérêt[100].

Au Burundi, compte tenu des acteurs engagés dans le désarmement, il y a lieu de penser que la moisson pourrait être plus importante, en redéployant les efforts et les synergies. D'une part, les confessions religieuses, et plus précisément les églises chrétiennes n'ont pas été impliquées au maximum dans le désarmement des civils alors qu'elles auraient pu avoir une influence positive significative. En effet, comme pour le Brésil, le Burundi est à plus de 90% chrétien. Dotées d'une assise solide et bénéficiant d'une audience fidèle dans le pays, les églises chrétiennes burundaises auraient pu dégager des résultats consistants si elles s'étaient engagées dans les efforts de désarmement des civils. Il faut surtout considérer que la plupart des Burundais, même ceux qui ne sont pas très pratiquants, vont à la messe le dimanche. Etant donné que, selon les organisations Ligue Iteka et Small Arms Survey, plus de 100 000 ménages possèdent au moins une arme, certains des détenteurs d'armes ou leurs proches, en assistant à la messe, auraient bénéficié de la sensibilisation religieuse en faveur de la remise des armes.

D'autre part, le rôle de l'administration n'a pas beaucoup été mis à contribution. Le travail de désarmement a été surtout laissé à la Commission et aux seules organisations de la société civile alors que la stratégie nationale de désarmement prévoyait, dès l'élaboration de ce programme, d'associer les acteurs étatiques, les partenaires extérieurs pour le développement et les acteurs de la société civile. La coordination de ces

---

[96] Entretien avec Ntahombaye Abel, Représentant Légal adjoint de DAGROPASS, 12 Septembre 2009.

[97] Focus group, Policiers et militaires, Mairie de Bujumbura, Juillet, 2009, Groupe de Réflexion, Bujumbura, 19 Novembre 2009, Focus group, Commune Ruyigi, Avril 2009, Focus group, Province Cibitoke, Septembre 2009.

[98] Focus group, Commune Bugendana, Avril 2009.

[99] Groupe de réflexion, Avril 2009.

[100] Ayodele Aderinwale, *" La société civile et la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre"*, publié sur : www.unidir.org/pdf/articles/pdf-art1949.pdf. Dernière visite: le 28 Mai 2009 à 14h53.

différents acteurs revenait à la Commission de désarmement devenue entretemps CDCPA[101], qui n'est devenue véritablement opérationnelle qu'à partir de juin 2008[102]. C'est ce qui a poussé les participants à la recherche, à dire qu' « il n'y pas eu d'engagement suffisant[103]» . Le professeur Evariste Ngayimpenda écrit que « l'analyse des deux premières années de fonctionnement de la Commission montre que sa création était d'avantage un acte d'hypocrisie politique qu'elle ne répondait à une volonté politique de désarmement »[104].

Quelques hypothèses pourraient expliquer cette insuffisance d'engagement. D'une part, le Gouvernement peut avoir sous-estimé la question des armes. Un responsable politique nous a confié que « même deux fusils peuvent semer la terreur dans un village, tellement que les habitants penseraient qu'il s'agit de milliers d'armes ? » Un signe que certains décideurs sous-estimaient la question du désarmement des civils.

De l'avis des personnes consultées, le gouvernement a un rôle primordial à jouer dans le travail de sensibilisation des civils pour la remise volontaire des armes. C'est lui qui devrait donner le ton en organisant et en structurant le travail de sensibilisation depuis l'entité administrative la plus petite jusque dans les plus hautes sphères de l'Etat[105]. Le travail de sensibilisation des associations de la société civile, en particulier celles des anciens combattants, et des membres de la Commission de désarmement dont les points focaux ne sont pourtant visibles qu'au niveau provincial, n'est pas allé au bout. Différentes propositions formulées par les personnes consultées convergent vers l'implication active des structures administratives depuis la colline jusqu'au niveau national. Les administratifs incarnent le gouvernement, et leur message passe pour celui du pouvoir central dont ils sont d'ailleurs les véhiculaires. La Stratégie nationale prévoyait d'ailleurs de décentraliser le cadre de désarmement jusqu'au niveau de la commune. Les comités de sécurité déjà en place devaient servir de noyaux à la création de sous-commissions de désarmement[106].

Il semble que ces mesures soient restées lettre morte car, au cours de cette recherche, nous n'avons pas pu trouver une seule sous-commission de désarmement dans les communes que nous avons visitées.

[101] République du Burundi, Stratégie nationale …, Op.cit., p.14.

[102] Ngayimpenda E., Op.cit., p.102

[103] Groupe de Réflexion, Bujumbura, Mars 2009, Focus group, Province Bujumbura, Juillet 2009.

[104] Ngayimpenda E., Op.cit., p.102

[105] Focus group, Province Bujumbura, Juillet 2009 ; Focus group, Démobilisés, Bujumbura, Juillet 2009.

[106] République du Burundi, Stratégie nationale…, Op.cit., p. 12.

Chapitre III. SOURCES DE PROLIFERATION ET PROBLEMATIQUE DES ARMES DETENUES LEGALEMENT

Nous avons essayé de montrer plus haut les raisons qui ont poussé les Burundais à s'approprier des armes. Dans ce chapitre, nous nous proposons d'abord d'identifier les sources de ces armes et d'en évaluer l'ampleur. Nous allons ensuite jauger l'acuité avec laquelle se pose la problématique des armes détenues légalement, c'est-à-dire par les corps de défense et de sécurité, ce qui nous permettra d'émettre des pistes de solutions à la fin de ce travail.

III. 1. Armes aux mains des civils

Le Burundi n'étant pas un pays producteur d'armes, toutes les armes en circulation viennent des pays producteurs, les pays frontaliers contribuant à ce phénomène en servant de transit. Aussi, la provenance des armes varie-t-elle suivant la situation géographique de telle ou telle commune[107]. Cette recherche nous a permis de découvrir deux principales sources d'armes qui alimentent les civils burundais en armes et munitions.

D'une part, sur le plan interne, les corps de défense et de sécurité burundais, ainsi que les combattants rebelles qui retournent à la vie civile contribuent énormément à l'armement des civils. De plus, il faut reconnaître que par le passé, des cas d'armement de la population par les pouvoirs publics se sont fait remarquer notamment suite aux événements de 1972 et 1993[108]. Les responsables le reconnaissent mais affirment que le gros de ces armes ont été restituées et ne constitueraient plus une menace à la sécurité des citoyens[109], affirmations que le nombre d'armes distribuées et non récupérées risque pourtant de démentir.

D'autre part, sur le plan externe, les pays limitrophes et principalement la République Démocratique du Congo jouent un rôle dans la prolifération des armes aux mains des civils burundais.

III.1.2. Source interne

Comme déjà évoqué plus haut, cette source comprend trois composantes : les pouvoirs publics qui, dans le cadre de l'autodéfense civile ont distribué des armes à la population sans parvenir à les récupérer toutes, les corps de défense et de sécurité ainsi que les combattants essentiellement rebelles qui retournent à la vie civile.

III.1.2.1. Pouvoirs publics et forces rebelles.

Certaines études faites sur la prolifération des armes aux mains des civils burundais situent les débuts de cette problématique en 1972, année au cours de laquelle « la rébellion hutu et la répression qui s'en est suivie

[107] Les personnes consultées résidant dans les communes frontalières avec la République Démocratique du Congo (Bubanza, Rugombo, Rumonge) citent ce pays comme étant la principale source des armes aux mains des civils burundais tandis que ceux des communes de l'intérieur du pays pointent du doigt les corps de défense et de sécurité.

[108] CENAP, Défis à la paix durable …, Op.cit., p. 46

[109] Focus group, Policiers et militaires, Mairie de Bujumbura, Juillet 2009.

ont causé plusieurs milliers de morts et poussé près de 300.000 personnes à quitter le pays, principalement vers la Tanzanie »[110]. Dans l'optique d'organiser une autodéfense civile, le gouvernement d'alors a distribué à la population des fusils communément appelées Kiringoma[111]. Certaines de ces armes ont été restituées, tandis que celles qui ne l'ont pas été seraient aujourd'hui, d'après les policiers et militaires interrogés, hors d'usage faute d'entretien, et délaissées pour des armes plus modernes[112].

L'année 1993 a vu l'assassinat du Président Ndadaye Melchior et le Burundi a encore sombré dans une violence qui devait durer quinze longues années. Des mouvements armés Hutu sont nés pour combattre le retour d'un pouvoir issu de coup d'Etat et défendre leur victoire de 1993. Le nombre de « militants combattants » démobilisés du CNDD-FDD étaient estimés à 10 000 dont certains étaient armés, d'autres non parce qu'ils s'occupaient d'autres activités comme la sensibilisation, le ravitaillement, etc.[113]

De son coté, le gouvernement d'alors a levé et armé une milice de 20 000 hommes communément appelés « gardiens de la paix » dans le cadre de l'autodéfense civile. Comme les militants combattants, les gardiens de la paix n'étaient pas tous armés, mais une grande partie possédaient des armes. D'après le CNDRR (Commission Nationale chargée de la Démobilisation, la Réinsertion et Réintégration des ex-combattants), le désarmement et le démantèlement de ces deux milices (les militants combattants et les gardiens de la paix) ont été réussis à 99%[114]. Cependant, la population consultée continue à affirmer qu'une quantité non négligeable de ces armes n'aurait pas été remise[115]. Les résultats de notre recherche montrent que les inquiétudes sont fondées, comme le montre le tableau suivant:

Tableau n° 2 : Tableau comparatif des armes distribuées dans le cadre de la défense civile et celles récupérées[116].

Région militaire	Armes distribuées	Armes récupérées	Manque ou excédent	Observations
1er RM	360	315	- 45	Le nombre d'armes distribuées dans cette région militaire serait de loin plus élevé que celui mentionné ici.
2ème RM	408	354	- 54	
3ème RM	1 329	1 642	+ 313	Ici, le nombre d'armes récupérées est supérieur à celui des armes distribuées. Deux explications sont possibles : soit certaines armes distribuées n'avaient pas été enregistrées, soit certaines personnes alléchées par les frais de démobilisations sont venues proposer des armes acquises autrement.
4ème RM	128	125	- 3	
5ème RM	1 771	1 276	- 495	
Total	3 996	3 712	284	Ces armes sont allées alimenter les civils.

[110] Pézard S., et Florquin N., « Les armes légères au Burundi : Apres la paix, le défi du désarmement civil », Rapport spécial, Smal Arms Survey et Ligue Iteka, Genève, Août 2007, p.31.

[111] Qui fait un bruit de tambour.

[112] Focus group, Policiers et militaires, Mairie de Bujumbura, Juillet 2009.

[113] De Tessières S., Les femmes invisibles, les Burundaises et le processus de désarmement, démobilisation et réintégration, Mémoire de recherche, Institut universitaire de Hautes études internationales, Genève, Août 2007, p.34.

[114] CNDRR, Lettre d'information no 5, Janvier 2008, p.2.

[115] Focus group, commune Kamenge, Mars 2009 ; commune Ruyigi, Avril 2009, commune Rutegama, Avril 2009, province Makamba, Août 2009, province Bururi, Août 2009.

[116] Source : informations tirées du Rapport du 27 septembre 2006 sur le désarmement civil dans les régions militaires, Bureau des renseignements, Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants, Bujumbura, 04 septembre 2009.

Il transparaît à travers ce tableau, que sur 3996 armes distribuées dans le cadre de l'autodéfense civile, au moins 284 armes n'ont pas été récupérées.

Outre les armes distribuées par les pouvoirs publics, la population consultée affirme que les combattants rebelles auraient caché des armes avant leur démobilisation ou leur intégration dans les forces de défense et de sécurité. Ceci a été confirmé par un démobilisé de la commune Bubanza qui a reconnu avoir dérobé des armes avant de regagner la vie civile en vue d'assurer sa protection. D'après lui, il n'était pas rassurant de vivre sans armes au sein d'une population qu'il avait contribué à appauvrir par de multiples razzias. Comme il avait peur de subir la revanche de la communauté, il avait décidé de garder des armes pour sa sécurité[117].

En outre, l'inquiétude de la population selon laquelle des armes auraient été cachées par les combattants rebelles est renforcée par les découvertes de caches d'armes ici et là à travers le pays. A titre illustratif, en 2005, les crues de la rivière Nyabagere en Mairie de Bujumbura ont déterré une grande quantité d'armes et de munitions dont le public n'a pas pu savoir l'origine. En octobre 2007, une importante cache d'armes est découverte dans la forêt de Rukoko. Au mois d'Août 2009, un arsenal militaire constitué de 10 fusils de type Kalachnikov, une mitrailleuse lourde, 67 bombes de mortier ainsi qu'une importante quantité d'autres munitions de petit calibre a été découvert dans la partie rurale de la province de Bujumbura[118]. D'après certains consultés, si parfois de telles découvertes sont portées à la connaissance des autorités en charge de la sécurité, rien ne garantit que des civils malhonnêtes ne puissent pas tomber sur des caches d'armes qu'ils gardent pour leur propre compte.

Des questions restent posées concernant le nombre d'armes remises par les anciennes rebellions lors du processus d'intégration et de démobilisation, en comparaison du nombre de leurs combattants. Comme on le voit à travers le tableau ci-après, il y a un grand décalage entre le nombre d'armes remises et celui des combattants :

Tableau n° 3 : Armes récupérées sur les partis et mouvements politiques armés (PMPA)[119]

PMPA	Nombre de combattants	Armes récupérées
CNDD-FDD	19 326	2 339
Kaze-FDD	707	72
CNDD	2 371	149
PALIPE-Agakiza	633	40
FNL Icanzo	305	19
FROLINA	778	132
FNL	8 500	723
Total	**32 620**	**3 474**

Ce tableau confirme les inquiétudes de la population. En effet, il est difficile de croire qu'un effectif de 32 620 combattants ne se servait que de 3 474 armes, si on se rappelle la force militaire dont disposaient

[117] Focus group, Démobilisés, Commune Bubanza, Juin 2009.

[118] Agence PANA, 12 Août 2009.

[119] Source : Tableau confectionné par nous-mêmes sur base des rapports d'armes récupérées sur les Partis et mouvements politiques armés lors de l'intégration des forces, BINUB, Octobre 2009.

certains mouvements lors des batailles. Il y a lieu d'adhérer au postulat selon lequel beaucoup d'armes ont été cachées ou vendues aux civils, ce qui constitue une des raisons pour lesquelles les sources des armes aux mains des civils semblent intarissables[120]. Deux raisons essentielles peuvent avoir poussé les combattants rebelles à cacher leurs armes.

D'une part, le critère universellement incitatif « une arme pour un combattant » n'a pas joué un rôle déterminant dans l'attribution du statut du combattant. Ce qui veut dire que les combattants ne se sentaient pas obligés de présenter leurs armes lors du processus d'intégration et de démobilisation et pouvaient donc les cacher en vue de les vendre.

D'autre part, pour le cas spécifique du PALIPEHUTU-FNL, des combattants auraient caché leurs armes pour cause de frustration. En effet, ce mouvement est entré dans le processus de négociation au moment où la situation politique sur le terrain ne lui était pas favorable. L'intégration de ses combattants a provoqué beaucoup de mécontentements et de déception. Des combattants auraient caché des armes, principalement dans les provinces de Bujumbura et Bubanza, pour cause de frustrations consécutives à l'annonce de leur démobilisation. Ce qui pourrait expliquer la découverte le 3 mars 2009, d'un fût plein d'explosif dans la forêt de Rukoko. D'après les rapports de sécurité élaborés par le bureau chargé du renseignement à la Force de Défense Nationale, ces armes appartiendraient au FN[121].

Aujourd'hui, la question qui se pose est celle de trouver des stratégies d'identification des caches d'armes en vue de les détruire. Un consulté de la commune Bugendana a proposé que les représentants des pouvoirs publics et ceux des anciens mouvements combattants se mettent ensemble pour retirer les armes qu'ils ont distribuées ou cachées[122]. De pareilles propositions comme une des solutions à la problématique de prolifération des armes aux mains des civils ont été faites dans beaucoup d'autres groupes consultés au cours de cette recherche[123].

III.1. 2.2. Les corps de défense et de sécurité

Il est de notoriété publique que des armes ont été exfiltrées des corps de défense et de sécurité à des fins illicites. Un réseau de trafic d'armes s'était développé pendant la guerre civile. Lors de notre recherche, la population consultée dans les zones frontalières de la RDC comme Bubanza ont surtout connaissance des armes venues de la RDC. Mais des ex - rebelles rencontrés ont affirmé avec nombre de détails, avoir acheté des armes auprès des hommes en uniforme[124].

III.1.2.2.1. Mécanismes de contrôle et de suivi des armes étatiques

Les mécanismes de contrôle existent mais leur mise en œuvre présente des lacunes.

Comme mécanisme de contrôle et de suivi des armes et de leurs munitions, la Force de défense nationale (FDN) dispose d'un règlement des forces armées[125] qui porte sur la comptabilité des unités, et qui, au titre 5, parle de la gestion de l'armement. La Police nationale (PNB) quant à elle dispose, comme outil de travail en matière d'armement, du seul règlement d'ordre intérieur[126], où on parle, au titre 2, chapitre 2, du matériel de maintien et de rétablissement de l'ordre public.

---

[120] Focus group, commune Ruyigi, Avril 2009 ; commune Rutegama, Avril 2009.

[121] Rapport de sécurité du bureau de renseignement de la Force de Défense Nationale, mars 2009.

[122] Focus group, commune Bugendana, Avril 2009.

[123] Focus group, commune Ruyigi, Avril 2009 ; commune Rutegama, Avril 2009 ; commune Busoni, Mai 2009 ; commune Giteranyi, Mai 2009 ; province Bujumbura, Juillet 2009, province Makamba, Août 2009.

[124] Focus Group, Démobilisés, Bujumbura-Mairie, Juillet 2009 ; Focus Group, Policiers et Militaires, Juillet 2009.

[125] RFA 43, Règlement sur la comptabilité des unités

[126] Ordonnance ministérielle no 215.01/884/CAB/2008 du 27 août 2008 portant Règlement d'ordre intérieur de la Police Nationale du Burundi

Il existe d'autres documents propres à la gestion des armes tels que le fichier d'armement qui fait l'inventaire général de l'armement tenu à la brigade logistique de la FDN, la fiche d'armement qui accompagne l'arme dans ses mouvements, ses mutations et ses mises en réparation, le tableau d'armement qui donne quotidiennement la situation des armes (garde, exercice, mission, réparation, etc…).

La nouvelle loi portant régime des armes légères et de petit calibre est venue renforcer ces mécanismes de contrôle puisqu'elle institue en son article 43 un registre national d'inscription des armes gérées par les institutions de l'Etat. Ce registre sera tenu par le Ministère de la Sécurité Publique (MSP). Quatre autres registres seront tenus par la FDN, la PNB, le SNR, le quatrième étant celui réservé aux armes détenues par les civils qui sera tenu par le MSP. Cette mission était jusqu'ici attribuée au service chargé des renseignements à l'Etat Major Général de l'Armée. Les quatre registres alimenteront le registre national. Il y aura une base de données nationale sur les ALPC qui sera alimentée trimestriellement par les éléments contenus dans les différents registres (article 47)

III.1.2.2.2. Les rapports

Les services logistiques affirment que les rapports, qui se veulent mensuels, trimestriels et annuels, sont produits régulièrement par seulement 15% des unités qui existent, et que ceux-là mêmes contiennent des erreurs et des lacunes dues parfois à la négligence ou à l'ignorance des procédures. Pour certaines unités, ce sont de simples reproductions des rapports antérieurs. Certains répondants disent qu'il y a des responsables militaires qui transmettent les rapports produits par les échelons inférieurs sans la moindre vérification[127]. De plus, il faut signaler qu'avec la guerre civile, les responsables militaires et policiers ont perdu les bonnes habitudes de contrôles réguliers de leurs hommes et du matériel dont ils sont dotés. Ceci est confirmé par l'Administrateur de la commune Kamenge. Il témoigne que le jour où le chef de poste à la commune a fait un contrôle, il a été surpris de réaliser qu'un de ses policiers n'avait plus d'arme et que d'autres n'avaient presque plus de munitions sans aucune explication[128].

III.1.2.2.3. Organisation institutionnelle de la gestion des armes et munitions

A la FDN, la gestion des armes et munitions rentrent dans les missions de la chaîne logistique hiérarchisée de bas en haut comme suit : Service logistique de l'unité qui a dans ses attributions entre autre la gestion des armes au sein de l'unité ; Bataillon ordonnance qui gère toutes les armes de la FDN ; BLFDN (Brigade logistique de la FDN) qui supervise le bataillon ordonnance ; Etat Major Logistique qui, dans ses missions, s'occupe principalement de l'armement ; Etat Major Général/G4 qui supervise l'Etat Major Logistique.

A la PNB, 85% des armes sont originaires des anciennes Forces Armées Burundaise[129] parce que seul le Ministère de la Défense Nationale avait la prérogative de commander des armes. Au moment de cette recherche, les armes de la police n'étaient pas encore gérées suivant une structure claire et décentralisée comme à l'armée, avec plus de risques de disparition.

III.1.2.3. Exfiltration des armes étatiques vers les civils

Avec la crise qui a secoué le Burundi pendant plus d'une décennie, des armes, dont le nombre est difficile à estimer, sont entrées illégalement et ont été distribuées à des civils par des dignitaires en place[130]. Il existe aussi le phénomène de vente d'armes aux civils, ou de location d'armes aux bandits et autres malfaiteurs par des hommes en uniformes moyennant payement ou à la condition de partager le butin une fois le forfait accompli.

[127] Entretiens avec des officiers du service logistique de l'EMG/G4 en date du 02/09/2009

[128] Focus Group, Commune Kamenge, Mars 2009.

[129] Entretiens avec des officiers de la PNB en date du 09/09/2009

[130] Entretiens avec quelques citoyens de la Mairie de Bujumbura en date du 03/09/2009.

L'explication principale du développement de ce phénomène est le relâchement de l'encadrement dans la chaîne de commandement au sein des corps de défense et de sécurité. Cette situation a été aggravée par la lenteur dans la mise en application des accords signés entre les belligérants. En effet, l'accord signé entre le Gouvernement de transition du Burundi et le CNDD-FDD le 02 décembre 2002 n'a été appliqué qu'en 2004. Celui qui a été signé par le Palipehutu-FNL et le Gouvernement du Burundi le 07 septembre 2006 n'a été mis en application qu'en 2009. Cette situation que l'on peut qualifier de « ni guerre ni paix » a engendré un affaiblissement dans l'encadrement qu'opéraient les chefs sur leurs hommes, a permis une circulation désordonnée des hommes armés et a favorisé les détournements, les transferts et les dissimulations des armes pour des raisons diverses. Il était aussi courant, pendant la période de guerre, que des militaires se volent mutuellement des armes pour les vendre aux civils qui en avaient besoin pour assurer la protection de leurs ménages. Une personne consultée en Mairie de Bujumbura, militarisée en 1996 dans le cadre du Service militaire obligatoire (SMO), nous a confié : « …de peur de se faire voler son arme par ses propres compagnons d'armes la nuit, il fallait s'en enrouler la bretelle autour du cou et dormir avec »[131].

Témoignage :

« …La vente des armes était une activité très lucrative et relativement aisée surtout pour nous les femmes qui n'éveillons pas facilement les soupçons de la police. Je me souviens qu'un jour je suis partie de Bubanza jusqu'à Kamenge (en Mairie de Bujumbura) avec une kalachnikov à vendre dans ma sacoche. Arrivée au marché de Musenyi en commune Mpanda, notre bus devait s'arrêter sur un point de contrôle tenu par la police. J'ai eu un peu peur, mais j'ai essayé d'afficher un calme irréprochable pour ne pas éveiller de soupçons. On nous a demandé d'exhiber nos cartes d'identité et nous nous sommes tous exécutés. Le policier nous a laissés partir et, 3 heures plus tard, j'étais déjà de retour à la maison après avoir écoulé la marchandise. Tantôt les fournisseurs étaient des militaires tantôt des rebelles.

J'ai dû abandonner ce commerce, non pas que c'était trop risqué, mais parce qu'avec l'arrêt de la guerre, il n'était plus lucratif ».

N.C, Bubanza, Septembre 2009

III.1.2.3.1. Armes perdues par les militaires

Au cours des opérations contre l'ennemi, il arrivait que les militaires perdent des armes et des munitions. Ces armes tombaient alors dans les mains de l'ennemi ou étaient ramassées par des civils, comme cela nous a été confirmé par différentes personnes consultées, dont un démobilisé de la commune Bugendana qui a reconnu avoir égaré son arme lors d'une opération contre l'ennemi[132]. Une femme qui venait de remettre cinq grenades à l'association DAGROPAS à Bubanza nous a également confié qu'elle les avait ramassées dans son champ et qu'elle les avait conservées pour s'en servir en cas de besoin[133].

De plus, les armes prises sur l'ennemi n'ont pas été systématiquement déclarées au commandement, et ont parfois été redistribuées à des particuliers moyennant payement ou tout simplement par affinités individuelles comme l'ont affirmé les démobilisés consultés à Bubanza et en Mairie de Bujumbura[134]. Outre les armes égarées au cours des opérations militaires, d'autres ont été perdues, soit par négligence, soit emportées par des déserteurs[135]. Le tableau suivant montre les armes perdues par les militaires de 1994 à 2008.

[131] Entretien avec Ndikumana Janvier, Mairie de Bujumbura, Septembre 2009.

[132] Focus Group, Commune Bugendana, Avril 2009.

[133] Entretiens avec Namahoro Caritas, commune Bubanza, 15 Septembre 2009.

[134] Focus Group, Démobilisés, Commune Bubanza, Juin 2009 ; Bujumbura-Mairie, Juillet 2009.

[135] Entretiens avec les services logistiques de la FDN en date du 04/09/2009

Tableau n° 4 : Armes perdues dans les régions Militaires de 1994 au 30 Juin 2008[136]

Région militaire	Armes perdues
1 RM	436
2 RM	84
3 RM	152
4 RM	128
5 RM	132
Total	**932**

En plus des armes perdues, beaucoup d'armes sont prêtées. L'inspection générale de la FDN a effectué un contrôle au bataillon ordonnance de la BLFDN et un rapport en est sorti le 13 novembre 2008. Les armes en prêt[137] renseignées par le bataillon ordonnance se comptaient au nombre de 9896 au 30 juin 2008[138]. Certains emprunteurs n'entretiennent pas leurs armes, il y en a qui les ont perdues et d'autres qui sont morts et les armes deviennent par conséquent irrécupérables.

Dans ce tableau qui met en exergue la gravité du phénomène de perte d'armes par les militaires, il apparaît que la 1ère Région Militaire est le porte-flambeau avec 436 armes perdues en 14 ans. Etant donné que la Mairie de Bujumbura où les civils sont les plus armés se trouve dans la 1ère Région Militaire, il y a lieu de craindre qu'une partie de ces armes dites perdues ont été vendues aux civils.

III.1.2.3.2. Armes perdues par les policiers

Avant la mise en place des institutions de défenses et de sécurité intégrées, la police connaissait un nombre très limité de 2 300 éléments qui n'étaient déployés qu'au niveau des provinces et de quelques communes urbaines[139]. Il était alors très aisé pour la police de contrôler son stock d'armes. De plus, comparativement à l'armée dont les éléments étaient pendant la guerre déployés sur tous les champs de bataille jusque dans le fin fond des collines, régulièrement aux prises avec l'ennemi au risque de perdre des armes, la police n'avait pas à courir ce risque au quotidien. C'est surtout avec le processus d'intégration des forces que la PNB mise en place par la loi n° 1/023 du 31 décembre 2004 va connaître des problèmes de gestion des armes. En effet, les effectifs de ce corps ont passé d'environ 2 300 en 2004 à environ 18 000 en 2005[140]. Ces effectifs sont constitués d'éléments qui ont des niveaux d'éducation, de formation et d'expérience très divers. De plus, avec la politique de « police de proximité », ces effectifs ont été déployés dans tout le pays et sont amenés à côtoyer quotidiennement les citoyens dont ils ont la charge d'assurer la sécurité. C'est à partir de ce moment qu'une série de vices apparaissent dont la perte des armes et le recours aux armes par des policiers à des fins criminelles. Le tableau suivant donne l'idée du degré d'implication des corps de défense et de sécurité dans des actes de criminalité pendant la seule année de 2008. D'après la Ligue Iteka, il y aurait eu en 2008, 95 personnes tuées par des militaires et des policiers sur un total de 616 tués, ce qui revient à dire que les forces de défense et de sécurité ont été responsables de 15% des meurtres consignés. Ce ne sont pas les principaux acteurs certes, mais leur rôle n'est pas négligeable.

[136] Source : Rapport de l'Inspection Générale de la FDN du 13 novembre 2009.

[137] Les armes en prêt sont les armes prêtées par l'armée aux cadres de l'administration pendant les périodes de crises politiques (principalement en 1972 et 1993), mais aussi celles détenues par les gendarmes qui ont intégré la police sans toutefois restituer préalablement leurs armes à l'armée.

[138] Rapport de l'inspection général du 13 novembre 2008

[139] Mot liminaire du Directeur Général de la PNB lors d'un atelier d'évaluation de la 1ère partie du projet d'appui à la formation de la PNB, Août 2008.

[140] Idem

Tableau 5 : Répartition des victimes d'assassinats et meurtres par catégories d'auteurs[141]

Total	Tuées par les policiers	Tuées dans des actes de banditisme	Tuées par les FNL	Tuées par les militaires	Tués par des inconnus	Tués par des civils
616	41	307	65	54	116	33

Outre ce type d'infractions, des agents de la PNB est aussi citée dans d'autres délits liés aux armes comme l'illustre le tableau suivant.

Tableau n° 6 : Dossiers pénaux enregistrés au service du personnel de la PNB de 2005 à 2008[142]

Infraction	**Nombre de cas**
Perte d'arme par négligence	49
Détournement d'arme	10
Désertion avec arme	66
Usage illicite d'arme	221

N.B. : 1) Les données de 2009 ne sont pas encore disponibles ; 2) Nous n'avons pas fait de total parce que certains de ceux qui ont perdu les armes ou qui les ont détournées pourraient se trouver parmi les 221 qui en ont fait un usage illicite. Il est difficile d'avoir des statistiques exactes, mais ces données constituent des indicateurs qui montrent que des armes ont disparu ou disparaissent. Les raisons sont multiples, mais la principale est liée au fait qu'il y a un relâchement évident au niveau du contrôle qui devrait être régulier. Beaucoup semble en être au courant, comme ces habitants de la commune Giteranyi, nous l'ont fait remarquer en ces termes « …None ugira muri zirya nzego haracari discipline nkimwe ya kera tuzi… ? » …croyez-vous que ces corps ont encore la discipline qu'ils avaient avant la guerre… ?[143]. Les rapports qui ne sont plus réguliers ou qui sont mal faits n'ont pas permis aux responsables de constater les disparitions des armes au plus vite et de punir les fautifs pour un effet dissuasif. De plus, la discipline au sein des corps de défense et de sécurité a été fortement entamée suite aux longues années de guerre qui ont immergé pendant longtemps les combattants dans des milieux civils sur les différentes collines du pays où ils étaient en position. Enfin, l'éthique est encore insuffisante chez certains éléments des corps de défense et de sécurité, raison pour laquelle ils s'adonnent à des actes répréhensibles parfois très dégradants. La série d'initiatives en cours pour le renforcement des capacités de ces corps vise l'éradication de ces comportements inacceptables.

Si des éléments des corps de défense et de sécurités sont cités comme étant une des sources d'approvisionnement des civils en armes, d'autres armes proviennent directement de l'extérieur du pays.

III.1.2.3. Problématique des armes détenues légalement

La réponse à la problématique de la criminalité s'est principalement focalisée aux armes détenues illégalement : « Ntagashoboka ibirwanisho bitavuye mu banyagihugu (rien ne peut être fait tant que les armes ne sont pas retirées des mains des civils) ».

[141] Ligue Iteka, Rapport annuel sur la situation des droits humains au Burundi, Edition 2008, Bujumbura, Septembre 2008, p.6.

[142] Source : Tableau confectionné par nous-mêmes sur base des données du Service du Personnel de la PNB, au Ministère de la Sécurité Publique.

[143] Focus Group, Commune Giteranyi, Mai 2009.

Cependant, en dépit du nombre non négligeable des armes retirées des mains des civils, les armes détenues légalement par les hommes en uniformes constituent une préoccupation. En effet, des éléments actifs de l'armée et de la police participent parfois à des vols à main armée dans les ménages, sur les routes et à beaucoup de violations des droits de l'homme en se servant de leurs armes de service pour menacer les victimes. Outre la perte d'armes (qui peuvent d'ailleurs avoir été vendues), d'autres types d'infractions graves sont enregistrées comme le montre le tableau suivant :

Tableau n° 7 : Dossiers pénaux introduits au Conseil de guerre du 11 septembre 1997 au 7 septembre 2009 :

Infraction	Nombre de cas
Meurtre ou assassinat	180
Vol qualifié	86
Menace avec arme	1
Perte d'arme par négligence	253
Détournement d'arme	89
Désertion avec arme	20
Cession illégale d'arme	32
Total	**661**

Même en analysant les différentes infractions sur une période relativement courte, le nombre de meurtres, assassinats et de vols qualifiés reste préoccupant. Le tableau ci-dessous donne l'idée de la gravité de ces infractions sur une période de 8 ans :

Le nombre de meurtres et assassinats ainsi que de vol qualifié est impressionnant. Ceci confirme les préoccupations de l'Administrateur de la commune Kamenge qui disait : « …dufata umusuma karuhariwe tugasanga n'umusirikare canke umusoda, twaraba inkoho yakoresheje ico caha tugasanga iranditswe muri izo nzego…[144]» (…quand nous attrapons un bandit de renom, nous nous rendons compte que c'est un militaire ou un policier et que l'arme dont il se sert est enregistrée… ».

Tableau n° 8 : Dossiers pénaux introduits à la cour militaire du 05 février 2001 au 07 septembre 2009

Infraction	Nombre de cas
Meurtre ou assassinat	127
Vol qualifié	36
Perte d'arme par négligence	61
Détournement d'arme	13
Désertion avec arme	8
Total	**255**

Certaines personnes expliquent cela par le fait que le pays était en guerre et qu'il était par conséquent difficile de maintenir la discipline militaire alors que les combattants sont dispersés ici et là pour faire face à l'ennemi. Cependant, même en période de paix ou presque[145], le phénomène n'a fait que s'aggraver comme le montre le tableau suivant :

[144] Focus Group, Commune Kamenge, Mars 2009.

[145] Le Palipehutu-FNL, dernier mouvement en armes contre le Gouvernement, a signé la cessation définitive des hostilités en septembre 2006, mais cet accord n'a été mis en application qu'en 2009.

Tableau n° 9 : Dossiers pénaux introduits au Conseil de guerre du 15 septembre 2006 au 07 septembre 2009 par Région Militaire.

Infraction	1ère RM	2ème RM	3ème RM	4ème RM	5ème RM	Total
Meurtre ou assassinat	29	10	14	4	8	**65**
Vol qualifié	9	5	3	0	4	**21**
Perte d'arme par négligence	54	22	20	15	20	**131**
Détournement d'arme	16	3	1	4	5	**29**
Désertion avec arme	8	1	2	1	6	**13**
Cession illégale d'arme	6	0	0	1	6	**13**
Total	**122**	**41**	**40**	**25**	**45**	**273**

En comparant le tableau n°7 qui montre le nombre de ces infractions sur 12 ans et le Tableau n° 9 qui couvre seulement 2 ans, et qui plus est, en période de paix, il y a lieu de remarquer que le phénomène n'a fait que s'aggraver. La situation est encore plus dramatique du côté de la police où en l'espace de 3 ans seulement, il y a eu 221 cas d'usages illicite d'arme enregistrés au service du personnel de la PNB[146].

Pourquoi ces infractions commises par les militaires ou policiers se sont-elles multipliées alors que la guerre était sur le déclin ?

Deux raisons peuvent expliquer cela. D'une part, les éléments de l'armée régulière revenaient du terrain avec certaines habitudes de la guerre. Il n'était pas rare que certains opèrent des razzias et profitent du butin de guerre. Certains militaires peuvent donc s'y être habitués et voulaient continuer à y recourir alors que l'ordre revenait petit à petit et que la population ne voulait plus le tolérer. Toute résistance pouvait entraîner l'usage de la violence et donc le recours à l'arme, d'où les cas de meurtres ou d'assassinats.

D'autre part, les anciens combattants rebelles qui avaient intégré l'armée régulière et la police avaient aussi leurs habitudes du terrain qu'ils pouvaient tenter de réitérer au sein de leur nouveau corps de défense ou de sécurité. Un ancien rebelle démobilisé de la commune Nyabikere en province Karuzi nous a confié en 2008 que la vie du maquis lui manquait parce que là bas, grâce à son arme, il pouvait manger de la viande ou boire de la bière chaque fois qu'il le voulait[147]. Il est donc compréhensible que la loi du moindre effort pour acquérir ce qu'on veut ait tenté certains hommes en uniformes, ce qui explique ces nombreux manquements.

III.1.2.3.1. Circulation désordonnée des hommes en uniformes

La circulation anarchique des hommes en uniformes dans les milieux civils constitue une forme de prolifération des ALPC. En effet, le détachement prolongé des agents de sécurité auprès des dignitaires et de leurs habitations engendre de temps en temps de mauvais comportements dans le voisinage, l'usage de l'arme sous l'effet de l'alcool et une conservation négligée des armes. Il convient de mentionner que la

[146] Données collectées au Ministère de la Sécurité Publique, Service du personnel de la PNB, Bujumbura, Novembre 2009.

[147] CENAP, *Défis à la paix durable, Autoportrait du Burundi*, Bujumbura, Novembre 2008, p.51

FDN a considérablement réduit le nombre de militaires détachés auprès des civils. Il reste à reconsidérer le nombre exagéré d'AT (Agents de transmission) qui sont derrière les hauts officiers. A titre d'exemple, 150 agents de transmission sont affectés auprès de quelques officiers du Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants, et de l'Etat Major Général[148]. Ceux là, comme ceux qui assurent la protection des commandants de régions et de bataillons en mouvements, déferlent dans les communautés civiles et ternissent parfois l'image du corps de défense par leur comportement. Il n'est pas rare de les rencontrer en état d'ivresse dans les bistrots ou aux alentours des ménages visités par leurs chefs. A ceux là, il faut ajouter les militaires qui circulent de façon désordonnée, pour se rendre aux domiciles des dignitaires dont ils assurent la garde à partir de la Brigade spéciale de la Protection des institutions (BSPI). Viennent enfin les indisciplinés qui déambulent en tenue militaire de façon isolée et qui mettent en danger leur vie, la vie des autres et la situation de leurs armes.

Pour redresser cette situation, la FDN a mis en place un bataillon de Police militaire (PM), opérationnel seulement à Bujumbura et chargée d'appréhender tous les militaires en situation de délinquance. Mais nous pensons que la stratégie adoptée pour s'acquitter de leur mission ne peut pas leur faciliter la tâche. En effet, les PM portent une tenue distinctive, ce qui les rend trop visibles et fait que les militaires fautifs ont tout le temps de se cacher pour les éviter. Les PM sont donc plus une police de dissuasion que de répression. C'est sans doute pour cette raison que seuls 8 militaires ont été attrapés en situation de délinquance et sanctionnés au mois de février, 3 au mois de mars et 5 au mois d'avril 2009 ; ceci étant le seul rapport que le bataillon ait pu mettre à notre disposition. Les bistrots à boissons locales (urwarwa et rugombo), le marché central de Bujumbura, le marché de Ruvumera, les quartiers de Musaga, Mutakura et Cibitoke en Mairie de Bujumbura sont les zones les plus fréquentées par ces délinquants. Cependant, il convient de mentionner que le port de tenue militaire et d'arme en période de congé a fortement diminué à la FDN.

A la PNB, 792 agents de police sont détachés auprès des dignitaires dans la seule Mairie de Bujumbura[149]. Nous n'avons pas pris en compte la Brigade Spéciale pour la Protection des Institutions qui en a la première mission. 40% des brigadiers et agents de police logent dans les quartiers en dehors des commissariats par manque de locaux. Ils font des va-et-vient avec leurs armes et dorment avec elles, d'où la tentation de commettre des forfaits eux-mêmes ou de mettre en location leurs armes auprès des malfaiteurs est grande. Le manque d'hébergement favorise des désertions qui ne se constatent que tardivement, des départs en congé en tenue policière et avec arme en violation de l'article 115 du Règlement d'ordre intérieur (ROI) de la PNB qui dit que la tenue policière est obligatoirement portée au service et est strictement interdite en dehors du service. Le même désordre favorise les règlements de compte et l'appartenance de certains membres de la PNB à des bandes de voleurs. La gestion et le contrôle des armes sont si négligés à la PNB, que même dans les commissariats logés dans les anciens districts où il y a des magasins d'armement, les policiers qui y sont hébergés ne prennent pas le soin de se séparer de leurs armes et vont dormir avec dans des salles communes, en violation de l'article 100 du ROI de la PNB qui dit que toutes les armes qui ne sont pas en service sont conservées obligatoirement dans un magasin d'armement. Parfois, ils se les volent mutuellement pour aller commettre des forfaits[150]. A titre illustratif, en 2005, un groupe de cinq policiers a pris son congé et a quitté la ville de Ngozi pour aller voler à Rutana. Il y a eu un mort et quatre capturés. En 2006 et dans la même ville de Ngozi, deux équipes de 5 policiers chacune qui louaient des armes à des malfaiteurs ont été attrapées[151].

[148] Tiré du service chargé du personnel à l'EMG de la FDN en date du 11/09/2009

[149] Entretiens avec le service chargé du personnel à la PNB, Bujumbura, le 08/09/2009

[150] Entretiens avec le personnel de l'UDP, Bujumbura, le 08/09/2009

[151] Rapport du commandant du commissariat de l'époque à Ngozi

Pour juguler ce fléau, la PNB a créé une unité spéciale dénommée UDP (Unité pour la lutte contre la délinquance des policiers) qui compte malheureusement un petit effectif de 106 policiers et des moyens très limités. L'UDP appréhende en moyenne 57 délinquants par mois qui généralement subissent des sanctions comme le montre le tableau qui suit.

Tableau n° 10 : Policiers appréhendés par l'Unité pour la lutte contre la délinquance des policiers de mai à août 2009 pour des raisons de délinquance

Mois	**Policiers appréhendés**
Mai	26
Juin	108
Juillet	39
Août	56
Total	**229**

Il sied de signaler qu'il s'agit ici d'une infime partie de la réalité. Beaucoup de cas de délinquance policière ne sont pas connues et par conséquent ne sont pas punies. Le projet de police de proximité a eu des effets positifs certes, mais aussi ses revers. Disséminés un peu partout jusque dans les endroits les plus reculés, côtoyant les civils à longueur de journée, certains éléments de la police de proximité finissent par oublier leur statut et se rendent souvent coupables d'actes d'ébriété au service, de violence physique, d'abus de pouvoirs, etc.

Pourtant, dans le dessein d'adresser certains problèmes liés à la sécurité, une série de projets ont été réalisés et d'autres sont en cours. Ils ont été financés en grande partie par le PBF (Peace Building Fund) des Nations Unies, le PNUD et certaines coopérations bilatérales comme la coopération hollandaise, belge, française, etc. Certains de ces projets ont produits des effets remarquablement positifs, d'autres doivent être renforcés.

III.1.2.3.2. Quelques projets et programmes d'amélioration de la sécurité

Face à la problématique sécuritaire d'une manière générale, des programmes ont été entrepris afin d'améliorer la sécurité surtout en passant par le renforcement des corps intervenant dans ce domaine. Ces programmes sont :

- Programme de désarmement de la population et de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre ;
- Casernement de la FDN pour atténuer l'impact de leur présence au sein des populations ;
- Appui pour un SNR respectueux de l'état de droit ;
- Appui pour une police de proximité opérationnelle ;
- Promotion de la discipline et amélioration des relations entre la FDN et la population à travers la moralisation du corps ;
- Réinsertion des familles déplacées vivant dans les casernes ;
- Programme de recensement et d'identification de la PNB ;
- Appui intégré au programme national de l'action humanitaire contre les mines et engins non explosés au Burundi ;
- Démobilisation des adultes associés au FNL ;
- Appui à l'Inspection Générale de la PNB.

Pour les projets allant dans le sens du renforcement des capacités des corps de défense et de sécurité, les résultats sont remarquables à la FDN où 14 casernes ont été réhabilitées, ce qui fait que 85% du personnel militaire sont casernés, permettant la diminution sensible de cas de violation de droit de l'homme imputables à ce corps, parce que les militaires ne sont plus éparpillés dans les collines et dans les villages où parfois ils occupaient les maisons des particuliers. Cependant, il est à signaler que des cas de banditisme impliquant certains éléments de ce corps persistent.

Du côté du Service Nationale de Renseignement, le projet « Appui pour un Service de Renseignement respectueux de l'Etat de droit » a produit aussi des effets positifs. Il semble que les cas de violation des droits de l'homme imputables à ce corps aient sensiblement diminué après les formations que le personnel du SNR a suivies[152].

A La Police Nationale du Burundi, il y a encore beaucoup à faire dans le domaine du casernement du personnel. Seuls quatre blocs de logement d'une capacité de 90 personnes chacun ont été jusqu'ici construits pour la PNB aux camps de Buyenzi, Kamenge et Ngagara. Ce qui signifie que la majorité des éléments de la police continue à habiter dans les quartiers avec les conséquences que cela comporte sur le plan disciplinaire. Les résultats des programmes réalisés pour améliorer les prestations de la police semblent moins probants justement sur le plan disciplinaire. Beaucoup de cas d'assassinat, de torture, de banditisme ou de complicité à des forfaits continuent de défrayer les chroniques judiciaires et médiatiques, à tel point qu'il y a lieu de chercher à comprendre comment rendre les formations plus efficaces en civisme et en éthique et quelles autres mesures prendre.

D'une manière générale, il faut consolider la discipline au sein des corps de défense et de sécurité pour renforcer la confiance avec la population.

A côté de la source interne qui alimente les civils en armes, il existe une source externe qui a aussi contribué à l'armement des civils burundais comme nous allons le voir dans les lignes qui suivent.

III.1.3. Source externe

La source externe est constituée de pays limitrophes du Burundi qui ont servi souvent de transit pour les armes à destination des combattants rebelles pendant la guerre civile. Certaines de ces armes ont par la suite armé les civils.

III.1.3.1. Rwanda

La débandade de l'ex- armée rwandaise en 1994 a provoqué un mouvement massif des populations parmi lesquelles des Interahamwe et des militaires rwandais emportant leurs armes dans leur fuite. Certains de ces fugitifs les ont vendues ou troquées contre d'autres biens lors de leur passage dans les provinces de Kirundo, Ngozi et Muyinga[153]. Cependant, cette source ne serait pas très consistante, ayant vite tari avec le rapatriement de la majorité des réfugiés rwandais chez eux alors que d'autres regagnaient le Zaïre (l'actuelle République Démocratique du Congo) pour continuer la lutte armée à partir de ce pays[154].

[152] Entretien avec le Colonel Nijimbere Léonidas, chargé de l'évaluation des projets entrepris dans le cadre de la consolidation de la paix, le 12 Décembre 2009.

[153] Focus Group, Busoni, Mai 2009 ; Giteranyi, Mai 2009.

[154] Il s'agit du Front démocratique pour la libération du Rwanda (FDLR) et des miliciens Interahamwe impliqués dans le génocide des Tutsi de 1994 au Rwanda.

III.1.3.2. Tanzanie

Quoique n'étant pas la principale source des armes à destination du Burundi, la Tanzanie constitue un des couloirs et un lieu de transit par excellence des armes en partance pour la République Démocratique du Congo et le Burundi. Base arrière des mouvements contestataires burundais jusque très récemment, elle servait aussi de couloir aux armes à destination du Burundi pour le compte des rebelles. Ces armes étaient principalement débarquées dans les ports burundais de Minago, Rumonge, Karonda ou Nyanza-Lac situés sur le lac Tanganyika, tandis que d'autres passaient par les ports tanzaniens de Kigoma et Mwandiga situés de l'autre côté du lac, transitaient par les ports de Maendeleo (Uvira, en République démocratique du congo) et aboutissaient dans la réserve naturelle de Rukoko, au Burundi, pour le compte du PALIPEHUTU-FNL[155]. La porosité des frontières entre le Burundi et ses pays limitrophes ainsi que le manque de moyens suffisants pour la surveillance du trafic sur le lac Tanganyika aggravent le problème de prolifération des armes au Burundi. A titre illustratif, en janvier 2007, des pièces de dynamites cachées dans des sacs à poissons en provenance de Kigoma en Tanzanie ont été interceptées par les forces de police sur le lac Tanganyika, près de Nyanza-Lac, à la suite d'un accident du bateau qui les transportait. Les enquêtes ont déjà révélé une complicité entre Burundais et Tanzaniens dans ce commerce illicite.

III.1.3.3. République Démocratique du Congo

La RDC (République Démocratique du Congo) connaît presque sans répit une guerre civile depuis 1996 et les armes y ont afflué en grande quantité, à un prix relativement faible au moment où elles étaient chères au Burundi. Ceci a fait que la RDC est devenue une plaque tournante qui alimente généreusement le Burundi en armes, et plus précisément les provinces Bubanza et Cibitoke.

Lors de nos consultations en province Bubanza, les participants ont été unanimes sur le fait que l'essentiel des armes en circulation dans cette province viennent de la RDC. A titre indicatif, en 2006, un fusil d'assaut AK47 communément appelé kalachnikov coûtait seulement 30$ US dans l'Est de la République Démocratique du Congo[156] alors que du côté burundais, à la même période, ce type d'arme pouvait coûter entre 150.000 et 250.000 francs burundais (160-265 $ US) suivant le degré d'insécurité prévalant dans la zone où l'arme était vendue.

La porosité de la frontière burundo-congolaise facilite le trafic illicite des armes de la RDC vers le Burundi. D'après la police, de nuit comme de jour, un mouvement de personnes ressortissantes des deux pays traverse la rivière Rusizi faisant frontière entre le Burundi et la RDC, sans qu'elles subissent un contrôle quelconque, étant donné qu'elles empruntent parfois des voies non officielles et donc non surveillées de façon régulière[157]. Un service de transport est même organisé par des passeurs qui se servent de pirogues ou d'autres embarcations de fortune. La traversée coûte 300 francs (0,25 $ US) du côté burundais[158]. Dans certaines parties de la Rusizi, les voyageurs n'ont même pas besoin de payer les frais de transport parce qu'ils peuvent se fabriquer des radeaux sur place en assemblant des troncs de bananiers et se rendre facilement de l'autre côté de la rivière. D'autres encore se servent de bidons vides pour ne pas couler quand ils traversent la rivière à la nage. Certaines parties de la rivière sont surveillées de jour par des patrouilles militaires, mais le soir venu, elles cessent, ce qui rend le travail des contrebandiers plus aisé. D'après une

[155] Ntibarikure J. et al., ' Trafic d'armes : enquêtes dans la vallée de la Rusizi (RDC-Burundi)', Rapport spécial du GRIP, Juin 2001, p.4.

[156] Information donnée par un détenteur illégal d'arme ayant requis l'anonymat en province Bubanza. (1$ US équivaut à ± 1200 Fr burundais).

[157] Entretien avec le Directeur Général de la Police de l'air et des frontières (PAFE), Bujumbura, 2 Juin 2009.

[158] Focus group, Démobilisés, Bubanza, Juin 2009

étude récente sur les ALPC au Burundi, la RDC occuperait la première place comme source externe des armes à destination du Burundi, suivie par la Tanzanie tandis que le Rwanda occupe la troisième et dernière position[159].

Mais lors de nos consultations dans les provinces Bubanza et Cibitoke aux mois d'août et Septembre 2009, beaucoup de personnes nous ont fait remarquer que le mouvement d'achat d'armes à partir de la RDC est en disparition. Ceci s'expliquerait par le recouvrement de la paix grâce à la cessation des hostilités entre le Gouvernement et les mouvements armés, ce qui influe sur la chute de la demande d'armes du côté burundais. Par contre, ces dernières seraient devenues chères en RDC où une série de rébellions se battent soit entre elles, soit contre le Gouvernement congolais[160].

Témoignage :

« ….J'ai moi-même souvent fait partie des équipes chargées d'aller récupérer des armes en provenance de la RDC et destinées aux combattants rebelles. De peur de croiser des patrouilles militaires, nous avions l'habitude de partir le soir vers 19heures car à cette heure, les militaires gouvernementaux avaient généralement regagné leurs positions que nous connaissions très bien. Nous nous dirigions vers la Rusizi en contournant les positions militaires. Des fois, les armes nous attendaient déjà au bord de cette rivière, emballées dans des sacs. Mais parfois, il fallait traverser la rivière pour les récupérer nous-mêmes sur le sol congolais. C'était dangereux parce qu'il arrivait que les militaires burundais soient informés et ils nous tendaient des embuscades. Il fallait alors se battre d'abord avant de pouvoir continuer la route, parfois après avoir perdu des armes et des combattants ».

K.M, Bubanza, Septembre 2009

[159] Ngayimpenda E., Op.cit., p.37.

[160] Focus Group, Province Bubanza, Septembre 2009 ; Province Cibitoke, Septembre 2009.

IV. CONLUSION ET RECOMMANDATIONS

La finalité de ce travail est de mettre en évidence l'acuité avec laquelle se pose la problématique des armes légales et illégales dans le pays en vue de proposer des solutions.

La prolifération des armes illégales trouve son explication dans les quinze ans de guerre civile que le pays a connus et l'insécurité permanente qui en a découlé. Le besoin d'assurer sa propre sécurité et celle de sa famille parce que celle assurée par les services publics n'était plus suffisamment garantie a poussé beaucoup de Burundais à acquérir des armes. Celles-ci sont rendues facilement accessibles par l'insécurité qui règne dans la sous-région des Grands-Lacs, rendant le mouvement des armes entre les différents pays qui la composent difficilement contrôlable. Il est donc évident que le désarmement des civils dépend nécessairement de l'amélioration de la sécurité publique et donc, de la sécurité individuelle. Qu'en est-il justement de la sécurité publique aujourd'hui ? Beaucoup d'efforts ont été déployés par les Burundais soutenus par la communauté internationale. Nous pensons ici à la gamme de projets en cours ou clôturés dans le cadre de la RSS (Réforme du Secteur de Sécurité) et soutenus par les coopérations bilatérale et multilatérale avec des résultats parfois encourageants.

Cependant, dans certains secteurs, les résultats tardent à se manifester et cela constitue une entrave majeure à la consolidation de la paix. D'une part, les corps de défense et de sécurité ont été cités comme l'une des sources des armes aux mains des civils. D'autre part, les armes détenues par ces corps se retrouvent liées à certains actes de criminalité et d'autres types de violation des droits de l'Homme et cela, en dépit des formations dispensées à ce corps en vue de renforcer ses capacités professionnelles et morales.

Le désarmement des civils et la lutte contre la prolifération des ALPC, un des programmes entrepris dans le cadre de la consolidation de la paix, a connu quelques difficultés , notamment : les débuts hésitants entre la stratégie volontariste et la stratégie coercitive de désarmement ; l'octroi tardif de moyens de travail à la Commission de désarmement ; l'adoption de la stratégie de compensation individuelle au lieu d'émulations collectives ou communautaires qui auraient pu doter les populations d'un certain pouvoir économique et les soustraire ainsi à la tentation de recourir aux armes pour survivre; l'insuffisance, voire le manque d'implication des acteurs-force comme les confessions religieuses, les administratifs et élus tant au niveau national que local. En dépit de ces imperfections, environ 80 000 armes ont pu être retirées des mains des civils par tous les intervenants dans ce domaine depuis le 1er appel au désarmement des civils en 2004 jusqu'en février 2010[161].

Néanmoins, la criminalité armée continue de défrayer les chroniques médiatiques, témoignant de la présence encore massive d'armes aux mains des civils. Ceci montre que des efforts sont encore à faire dans le domaine du désarmement des civils en général et dans la gestion des armes détenues par les corps de défense et de sécurité en particulier.

Il sied ici de rappeler que cette recherche s'est orientée principalement vers la recherche de solutions à la problématique posée par les armes tant légales qu'illégales. Après avoir analysé tous les contours de la question, une série de recommandations ont été formulées :

- Mettre en place des cellules de sécurité communautaire d'appui à la police et à l'administration dans les collines.

[161] Discours du président de la CDCPA à l'occasion de la journée dédiée à la lutte contre la violence armée, organisée par le MI-RPD (Mécanisme pour l'initiative de la recherche de la paix et le développement), le 25 Février 2010

- Implanter des clubs d'éducation des jeunes à la non-violence dans les communes.
- Décréter une nouvelle période de grâce pour la remise volontaire des armes et appuyer cette action par une forte sensibilisation communautaire impliquant aussi les confessions religieuses, les administratifs, les leaders politiques et les élus ».
- Renforcer la sécurisation des armes aux mains des corps de défense et de sécurité et continuer les formations à l'endroit de ces corps en vue d'en faire une institution professionnellement fiable et qui rassure la population.

A l'occasion de la restitution des résultats de cette recherche en Mars 2010, le Groupe national a validé et enrichi les recommandations. Les participants sont revenus sur certaines stratégies pour le désarmement des civils pour accompagner les recommandations formulées lors de la recherche. Certains ont notamment proposé la délation comme une des stratégies pour amener les plus réticents à rendre leurs armes. Cette proposition rejoint celles de certaines personnes des communes Rutegama et Ruyigi qui pensaient qu'il serait difficile que les bandits qui vivent de leurs armes les remettent volontairement alors que « c'est leurs outils de travail »[162]. Mais d'autres ont fait remarquer que la délation n'est pas à encourager en raison des risques de suspicions, de règlements de compte et autres dérives susceptibles de perturber l'harmonie sociale et de mettre en danger la vie des innocents. Pour les détenteurs des armes qui hésitent de les remettre aujourd'hui de peur de faire face à la loi, certains participants au forum national ont proposé d'aménager des endroits pour que de telles personnes puissent y abandonner discrètement leurs armes. Il s'agit d'une expérience qui aurait produits de bons résultats au Libéria.

Après cette réflexion, les participants au Groupe national ont procédé au vote pour hiérarchiser les recommandations suivant les critères de pertinence, de faisabilité et d'impact escompté. Les résultats ont donné l'ordre suivant :

Recommandation n° 1 : Décréter une nouvelle période de grâce pour la remise volontaire des armes et appuyer cette action par une forte sensibilisation communautaire impliquant aussi bien les confessions religieuses, les élus et l'administration.

Cette recommandation a eu beaucoup de soutien du Groupe national, le problème qui était posé était seulement d'ordre pratique. Comment en effet revenir sur les effets de la nouvelle loi sur la détention des armes légères et de petits calibres, qui n'est entrée en vigueur qu'en Octobre 2009 ? Des participants proposaient d'ouvrir dans le pays des dépôts discrets de collecte, pour assurer à ceux qui voudraient remettre les armes, qu'ils ne seraient pas identifiés ni poursuivis. D'autres ne voyaient aucun inconvénient à suspendre les effets de cette loi pendant une période à déterminer, si cela peut contribuer à réduire encore le nombre d'armes aux mains des civils. Il est important de souligner ici, que le Premier –Vice Président de la République qui a rehaussé les cérémonies de clôture du Groupe national, a au nom du Gouvernement, apprécié la pertinence de cette recommandation qu'il s'est engagé à appuyer.

Une coïncidence intéressante à signaler, lors de la semaine suivant le Groupe national, une dépêche informait que le Gouvernement rwandais a pris la décision de suspendre la loi sur la détention des armes pendant 6 mois, pour relancer le désarment civil.

De fait, au cours de nos consultations, l'annonce de la fin de la période d'amnistie pour laisser place à la loi coercitive n'a pas été bien accueillie. Pourtant, elle semble avoir incité beaucoup de personnes à se dessaisir

[162] Focus group, Commune Ruyigi, Avril 2009 ; Commune Rutegama, Avril 2009.

de leurs armes précipitamment de peur de devoir faire face à la loi. Ainsi, plus de 13000 armes et plus de 78000 munitions ont été volontairement remises en 10 jours seulement (du 19 au 28 octobre 2009). Pendant cette courte période, une forte sensibilisation a été effectuée impliquant essentiellement les membres de la Commission de désarmement des civils, les organisations de la société civile et les médias. Mais en dépit de cet arsenal remis, il s'avère qu'un grand nombre d'armes reste encore aux mains de la population civile.

Comme nous l'avons dit plus haut, les confessions religieuses ne se sont pas suffisamment impliquées dans le travail de désarmement des civils au Burundi. Mais, en nous basant sur les succès de l'expérience brésilienne en matière de désarmement civil, et en établissant une similitude avec le Burundi quant à l'audience dont bénéficient les confessions religieuses au sein des communautés, il y a lieu de penser que l'appui des autorités spirituelles dans le désarmement civil ne manquerait pas d'être couronné de succès.

Décréter une nouvelle période de grâce pour la remise volontaire des armes par les civils serait une opportunité pour les confessions religieuses de s'impliquer en usant de leur charisme pour gagner les détenteurs illégaux à la remise des armes. C'est surtout lors de la lecture des messes ou lors des séances de prière que les messages passent le mieux. C'est donc ces moments que les autorités spirituelles devraient capitaliser pour la sensibilisation à la remise des armes. La période de grâce serait aussi une occasion offerte aux administratifs, aux leaders politiques et aux élus, qui semblent ne pas avoir déployé les efforts escomptés, de remobiliser leurs dirigés pour la restitution volontaire des armes.

Mais cette activité de remise volontaire des armes doit être conditionnée au rétablissement d'une période d'amnistie pour que les détenteurs des armes puissent les remettre sans avoir peur de faire face à la rigueur de la loi. Ceci suppose donc de surseoir momentanément à la loi du 28 Août portant régime des ALPC. De plus, la période de remise volontaire des armes devrait être précédée d'une forte campagne de sensibilisation. En vue de vaincre les résistances, des cas de personnes déjà punies pour détention illégale d'armes devraient être médiatisés afin que les détenteurs ne considèrent pas la loi comme un simple épouvantail.

Recommandation n°2 : Mettre en place des cellules communautaires de prévention et d'appui à la police et à l'administration dans la protection de la sécurité

Ces cellules civiles et non armées seraient mises en place par les communautés elles-mêmes. Elles feraient des patrouilles de vigilance et seraient dotées d'une stratégie de communication pour alerter précocement la police et l'administration avec lesquelles elles travailleraient en étroite collaboration. Ceci contribuerait d'une part à améliorer les interventions de la police en termes de rapidité pour prévenir l'insécurité.

D'autre part, comme les cellules de sécurité travailleraient en collaboration avec la police, cela contribuerait à consolider la confiance entre cette dernière et la population. Les informations acquises par les cellules de sécurité seraient régulièrement et sans délai partagées avec l'administration et les forces de l'ordre, la trilogie « population, administration, forces de l'ordre » aujourd'hui souffrant de l'insuffisance de collaboration entre les trois partenaires, se trouverait renforcée. Une forme d'émulation serait donnée aux cellules de sécurité communautaire en guise d'encouragement.

Recommandation n° 3 : Renforcer la sécurisation des armes aux mains des corps de défense et de sécurité et continuer les formations à l'endroit de ces corps en vue d'en faire une institution professionnellement fiable et qui rassure la population.

Cette recherche nous a enfin permis de remarquer que des fuites d'armes étatiques pourraient continuer à menacer la sécurité publique si des efforts ne sont pas déployés dans le sens de tarir cette source de prolifération. Des projets allant dans ce sens existent. C'est notamment le projet de marquage des armes pour en faciliter la traçabilité ou le projet de dotation individuelle et définitive d'arme pour chaque policier ou militaire afin qu'en cas de mutation, il ne soit plus obligé de remettre d'abord son arme à l'unité d'origine pour bénéficier d'une nouvelle dotation dans la nouvelle unité d'affectation. La nouvelle loi sur les ALPC améliore aussi la gestion des armes en générale en introduisant quatre registres dont un pour les armes de la FDN, un autre pour les armes de la police, un troisième pour les armes du Service national de renseignement et enfin, un quatrième pour les armes légalement détenues par les civils. Les quatre registres alimentent un registre national tenu par le Ministère de la sécurité publique (Art.43). D'autres projets de renforcement des capacités et de professionnalisation des corps de défense et de sécurité existent, mais ils tardent à produire des résultats probants, car des cas de banditismes, d'assassinats, imputables à des éléments des forces de l'ordre continuent à être rapportés.

La présente recommandation appelle donc le Gouvernement burundais et la communauté internationale à redoubler d'effort en appuyant les projets de professionnalisation de ces corps.

Recommandation n°4 : Implanter des clubs d'éducation des jeunes à la non-violence dans les communes.

L'autre facette de la problématique des armes aux mains des civils est le fait qu'elles sont venues aggraver les conséquences de la pauvreté en général et du chômage en particulier. Les jeunes, essentiellement chômeurs, se servent des armes à feu pour se faire une santé financière en dépouillant les autres citoyens de leurs biens. Ainsi, le banditisme avec usage d'armes à feu est devenu une activité génératrice de revenus, à tel point que dans la province Kayanza, un fusil est surnommé « ntunsonzane » (n'aie pas faim quand tu as une arme). Au cours de cette recherche, il est ressorti que certains des bandits se recrutent parmi les jeunes démobilisés habitués aux armes pendant la guerre. De plus, de nos jours, les jeunes démobilisés et autres chômeurs sont récupérés par des hommes politiques qui en font un instrument de menace face à ceux dont ils ne partagent pas les vues politiques. Des cas de violence y relative nous ont été rapportés au cours de ce travail et sont quotidiennement corroborés par les médias.

Cette recherche nous a permis aussi de remarquer des méfiances entre les jeunes démobilisés et le reste des membres des communautés. D'une part, les démobilisés redoutent la vengeance dans leurs communautés parce qu'ils ont été responsables de beaucoup d'atrocités quant ils étaient encore sur le champ de bataille. D'autre part, la population en général les désigne comme étant responsables d'actes de banditisme et d'autres types de criminalité. La présente recommandation vise donc à implanter des clubs d'éducation à la non-violence, qui constitueraient un cadre d'échanges sur les questions de la jeunesse dans sa diversité. D'un côté, les activités des clubs contribueraient à vaincre les méfiances de toutes natures entre les jeunes. De l'autre, en plus de l'éducation à la non-violence, les activités des clubs devraient inclure l'apprentissage de métiers en vue de les doter de capacités à se prendre en charge. Ceci contribuerait à soustraire les jeunes à la tentation de recourir aux armes comme moyen d'enrichissement puisqu'ils seraient capables d'y accéder par des voies honnêtes. Enfin, une fois les jeunes gagnés à la cause de la sécurité dans les communautés, ils pourraient participer à la sensibilisation de la population contre le recours à la violence en général et aux armes à feu en particulier.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des entretiens

Nom et Prénom	Organisation/ catégorie	Position	Date
1. Révérend Pasteur Banzubaze Léopold	CDCPA	2ème Vice-président	14 Avril 2009
2. Manirakiza Emmanuel	PAFE	Directeur Général	2 Juin 2009
3. Niragira Eric	CEDAC	Représentant Légal	28 Juillet 2009
4. Barahinduka Celsius	REBAL-BUANSA	Représentant Légal	29 Juillet 2009
5. Bakundukize Bosco	Enseignant	-	12 Août 2009
6. Nzobonankira Fidès	Démobilisée		15 Septembre 2009
7. Nduwimana Emmanuel	Démobilisé		15 Septembre
8. Ndayishimiye Clémence	Démobilisé		15 Septembre
9. Ntahombaye Abel	DAGROPASS	Représentant Légal Adjoint	15 Septembre
10. Mbona Eddy	PNUD	Chargé du projet « Désarmement de la population civile et lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre »	6 Novembre 2009
11. Col. Nijimbere Léonidas	MDNAC	Conseiller chargé du désarmement, réinsertion, réintégration et de la Réforme du Secteur de Sécurité	17 Décembre 2009
12. Ntarabaganyi Pierre-Chanel	PNB	Porte-parole du Ministère de la Sécurité Publique	3 Mars 2010

Annexe 2 : Liste des Focus Groups

Province	Commune	Type de consultations	Date	Nombre de Participants
Bujumbura	Kamenge et Cibitoke	FG communal	12 mars 09	19
Ruyigi	Ruyigi	FG communal	7 Avril 09	25
Gitega	Bugendana	FG communal	8 Avril 09	25
Muramvya	Rutegama	FG communal	9 Avril 09	26
Kirundo	Busoni	FG communal	5 Mai 09	25
Muyinga	Giteranyi	FG communal	6 Mai 09	25
Bururi	Rumonge	FG communal	17 Juin 09	23
Bujumbura	-	FG provincial	14 Juillet 09	24

Rutana	Rutana	FG provincial	18 Août 09	27
Makamba	Makamba	FG provincial	19 Août 09	22
Bururi	Bururi	FG provincial	20 Août 09	26
Kayanza	Kayanza	FG provincial	18 Septembre 09	24
Bubanza	Bubanza	FG provincial	15 Septembre 09	24
Cibitoke	Cibitoke	FG provincial	16 Septembre 09	23
TOTAL				**338**

Annexe 3 : Liste des Focus Groups thématiques

Focus Group thématique	Province	Date	Participants
Société civile	Bujumbura	27 Mai 2009	22
Démobilisés et civils ayant volontairement remis des armes	Bubanza	15 Juin 2009	26
FDN et PNB	Bujumbura	8 Juillet 2009	25
Démobilisés	Bujumbura	10 Juillet 2009	25
TOTAL			**98**

Annexe 4 : Liste d'associations, membres du Réseau Burundais d'Action sur les Armes Légères (REBAL-BUANSA)

No	Association	Sigle
1.	Associations des Chrétiens Convertis	ACC
2.	Association pour le Déminage, la contribution au retour à la Paix et à la Réinsertion socio professionnelle des ex-combattants	ADEPAR
3.	Association pour le Désarmement, la Paix et le Développement	ADPD
4.	Association pour l'Encadrement des Orphelins et l'Education à la Paix	AEOEP
5.	Association de Jeunes pour la Promotion des Droits Humains	AJPDH
6.	Emaus Burundi	ALDP
7.	Association Lumière du Peuple	ALP
8.	Association pour la Promotion des Droits Humains pour le Développement	APDHD
9.	Association pour la Prévention et la Lutte contre les Grands Fléaux et les Catastrophes	APLUFEC
10.	Association d'appui au Projet Sanitaire et au Développement Communautaire	APSDC

11.	Association pour la Protection des Victimes des Conflits	APVC
12.	Association Appui à la Résolution des Problèmes Sociaux	ARPS
13.	Ministère de la Recherche de Paix et de Développement	MI-RPD
14.	Compagnie des Apôtres de la Paix	CAP
15.	Association Bonne Génération du Burundi	BGB/GGB
16.	Association Bangwe Dialogue	ABD
17.	Centre Indépendant de Recherche et d'Initiative pour le Dialogue	CIRID
18.	Conseil National des Eglises du Burundi	SNEB
19.	Conseil National des Volontaires Burundais	CNVB
20.	Conseil National des Bashingantahe	CNB
21.	Collectif des Associations Féminines au Burundi	CAFOB
22.	Initiative de la Société Civile pour Appuyer le Développement de la population	ISCAD
23.	Développement Agropastoral et Sanitaire	DAGROPASS
24.	Association pour la Lutte Contre la Prolifération des Armes à Feu et des Explosifs	LUCOPAFE
25.	Colonie des pionniers du Développement	CPD
26.	Troupe théâtrale NINDE	
27.	Ligue Burundaise des Droits de l'Homme ITEKA	
28.	Studio Radio Clinique Chrétienne	SRCC
29.	Association TWUNGUBUMWE	
30.	Collectif des associations pour la Paix, la Réconciliation et le Développement	CAPARD
31.	Centre d'Encadrement et de Développement des Anciens Combattants	CEDAC
32.	Ishaka	
33.	Action philanthropique au Burundi	PACT
35.		RAPACODIBU
36.		EPVA/RAFAL

BIBLIOGRAPHIE

1. “A worldwide fellowship of 349 churches seeking unity, a common witness and Christian service”, disponible sur http://www.oikoumene.org/en/member-churches/regions/latin-america/brazil.html, dernière visite: le 30 Nov. 2009 à 17h44.

2. Ayodele Aderinwale, “ La société civile et la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre”, publié sur : www.unidir.org/pdf/articles/pdf-art1949.pdf. Dernière visite: le 28 Mai 2009 à 14h53.

3. CENAP, Défis à la paix durable : Autoportrait du Burundi, Bujumbura, Novembre 2008, 79 p.

4. CNDRR, Lettre d’information no 5, Bujumbura, Janvier 2008, 6 p.

5. « Des chercheurs font le bilan du référendum sur les armes au Brésil », disponible sur : http://www.comunidadesegura.org/fr/node/35463 , dernière visite: le 30 Nov. 2009 à 18h37.

6. De Tessières S., et Pézard S., « L’insécurité est une autre guerre » : L’analyse de la violence armée au Burundi, Small Arms Survey, Genève, 2009, 190 p.

7. De Tessières S., Les femmes invisibles, les Burundaises et le processus de désarmement, démobilisation et réintégration, Mémoire de recherche, Institut universitaire de Hautes études internationales, Genève, Août 2007, 112 p.

8. Hakizimana Dieudonné et al., « Transhumance politique des démobilisés du CNDD-FDD », Iwacu, no 17 du 6 Février 2009, 14 p.

9. International Crisis Group, « Burundi : réussir l’intégration des FNL », Briefing Afrique nº63, Nairobie/Bruxelles, 30 juillet 2009, 19 p.

10. Juan Michel, Désarmer dans son corps et dans son âme: « Les Eglises brésiliennes participent à la campagne nationale de désarmement », disponible sur : http://www.wcc-assembly.info/fr/nouvelles-medias/articles-de-fond/french-features/article/1118/desarmer-dans-son-corps.html, dernière visite : 31 Juillet 2009 à 17h42.

11. « Le programme ASAC de l’Union Européenne : micro-désarmement et consolidation de la paix au Cambodge », Tribune Libre, disponible sur www.unidir.org/pdf/articles/pdf-art82.pdf. Dernière visite: le 14 mai 2009 à 10heures.

12. Ligue Iteka, Rapport annuel 2008, Bujumbura, 63 P.

13. Ngayimpenda E., Les armes légères et de petit calibre au Burundi : Etude préparatoire à l’élaboration du plan d’action national en matière de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre et de désarmement des populations civiles au Burundi, Bujumbura, Avril 2009, 116 p.

14. Ntibarikure J. et al., ‘ Trafic d’armes : enquêtes dans la vallée de la Rusizi (RDC-Burundi)’, Rapport spécial du GRIP, Juin 2001, 33 p.

15. Pézard S. et Florquin N., « Les armes légères au Burundi : Apres la paix, le défis du désarmement civil », Rapport spécial, Small Arms Survey et Ligue Iteka, Genève Août 2007, 96 p.

16. République du Burundi, Stratégie nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre et de désarmement des civils (adopté par le Conseil des Ministres le 12 Octobre 2006), Bujumbura, 12 Octobre 2006, 21 p.

17. « Vers une stabilisation du Cambodge : Le contrôle des armes et la réforme du secteur de la sécurité », disponible sur : smallarmssurvey.org/files/sas/publications/year_b_pdf/2006. Dernière visite : le 26 Mai 2009 à 16h12.

GLOSSAIRE

ALPC :	Armes légères et de petit calibre
ASAC :	Assistance pour réduire les armes de petit calibre au Cambodge
AT :	Agent de transmission
BLFDN:	Brigade logistique de la force de défense nationale
BINUB:	Bureau intégré des nations unies au Burundi
CDCPA:	Commission de désarmement des civils et de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre
CENAP:	Centre d'alerte et de prévention des conflits
CNDD-FDD:	Conseil national pour la défense de la démocratie-Force de défense de la démocratie
CNDRR:	Commission nationale de démobilisation, réinsertion et réintégration des ex ombattants
CTDC :	Commission technique de désarmement des civils et de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre
DAGROPAS :	Développement agro-pastoral et sanitaire
FAB :	Forces armées burundaises
FDN :	Force de défense nationale
FNL :	Front national de libération
FRODEBU :	Front démocratique burundais
INTERPEACE:	International peacebuilding alliance
JASAC:	Japan Assistant Team for Small Arms in Cambodia
MSP :	Ministère de la sécurité publique
ONG :	Organisme non gouvernemental
ONU :	Organisation des nations unies
PBF :	Peacebuilding Fund
PM :	Police militaire
PNB :	Police nationale burundaise
PNUD :	Programme des nations unies pour le développement
RDC :	République démocratique du Congo
REBAL-BUANSA :	Réseau burundais d'action sur les armes légères
RM:	Région militaire
ROI:	Règlement d'ordre intérieur
RSS:	Réforme du secteur de sécurité
SNR:	Service national de renseignement
UDP:	Unité de lutte contre la délinquance policière
UPD:	Union pour la paix et le développement

Ministry of Foreign Affairs

ISBN 9966-7394-9-1